

L'écho

Bulletin d'information de Compton
Avril 2002 - Volume 11 - numéro 3



Le Maire Veilleux En faveur de l'élection au suffrage universel pour le préfet de la MRC

PAR LISETTE PROULX

Le maire de Compton, Fernand Veilleux, se prononce sans hésitation en faveur de l'élection au suffrage universel pour le préfet de la MRC. « J'y vois beaucoup d'avantages » confie-t-il à l'Écho de Compton. « Le suffrage universel donne plus de pouvoir au préfet, et selon moi, plus de pouvoir au préfet signifie plus de pouvoir pour toute la région ! ». Le maire Veilleux croit que chaque municipalité en plus de travailler pour elle-même, doit prendre à cœur le développement de sa MRC. « Il faut cesser de se replier sur notre petite localité. On s'occupe de sa municipalité, oui ! mais il faut aussi penser en termes régionaux » ajoute-t-il avec assurance. « Je crois qu'il est important de ne pas percevoir le renforcement de la MRC comme un élément de compétition, mais plutôt comme une manière de rassembler nos forces pour travailler ensemble. »

On sait que M. Langevin, Maire de Coaticook, s'est prononcé contre le scrutin au suffrage universel. Interrogé à ce sujet, le maire de Compton commente : « Il est certain que pour les villes en périphérie, le renforcement du pouvoir du préfet de la MRC est un atout. Mais je crois sincèrement que ce le serait également pour Coaticook. Car, peu importe la manière dont on voit ça, Coaticook fait partie d'une région, et tire sa force de sa région. Coaticook est ce qu'il est, grâce à la périphérie. Il ne faut pas l'oublier ! » Selon M. Veilleux, il serait dommage que ce débat soit perçu comme une chicane entre M. Belzil, le préfet et M. Langevin, maire de Coaticook. « Ce n'est vraiment pas une question de tasser quelqu'un au profit d'un autre; c'est une action en vue de renforcer la région. »

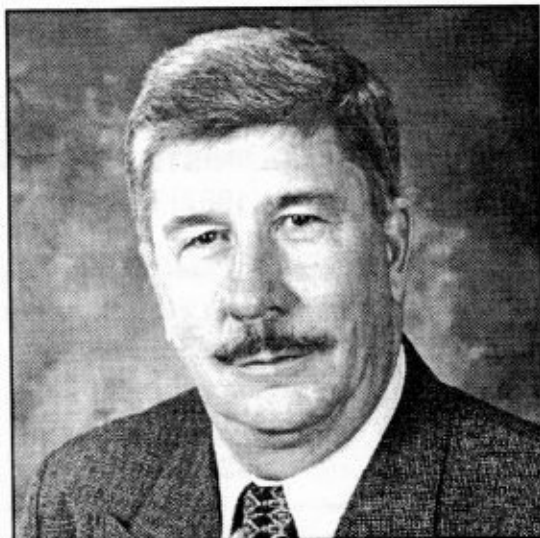
L'avis de motion déposée lors de la réunion générale du Conseil des maires de la MRC le 19 mars dernier sera voté

L'avis de motion déposée lors de la réunion générale du Conseil des maires de la MRC le 19 mars dernier sera voté au conseil le 17 avril. Mais la partie sera serrée; Coaticook possédant 49 % des voix, il suffira d'un autre maire en désaccord avec le principe du suffrage universel pour renverser la motion. Dans l'éventualité d'un vote en faveur du suffrage universel, l'élection aura lieu au mois de novembre 2002.

À suivre...

**Coaticook est ce qu'il est
à cause de la périphérie.
Il ne faut pas l'oublier!**

Fernand Veilleux
MAIRE DE COMPTON



Dans ce numéro

Tribune libre	2
Billet	3
Ça bouge au village!	4-5
École primaire des Arbrisseaux	6-7
Mêles-toi de tes affaires municipales.	8-23
A summary of selected minutes	20-21
Écho de l'école L.St-Laurent	24
Pont du chemin Vaillancourt	
Écho du lecteur	25
Les compagnons du lieu historique Louis-S.-St-Laurent et programmation 2002	26-27
Info sécurité : trousse d'urgence	28-30
Écho sécurité	31
Les cuisines collectives	32
Toques champêtres	33
Association Marie-Reine	
Club Lions de Compton	
Club de l'âge d'or	34
AFEAS	35
Club 4H	36-37
Centre communautaire	38
Pour nous rejoindre	39

URGENT

La municipalité de Compton recherche des gens prêts à participer à l'organisation de la Fête du 24 juin. Si vous voulez qu'il y ait encore une fête cette année, prière de téléphoner à Josée Roy (835-9414), conseillère municipale aux loisirs.

Les Multiservices Bouthillier



Service de rénovation

- plomberie
- pose de céramique
- peinture
- menuiserie
- tirage de joints
- etc.

Service de construction

- cabanons
- patios
- clôtures

11 Chemin Hatley
Compton, Qc,
JOB 1L0

(819) 835-9288

Thérèse Turcotte Du courage à revendre !

De 1993 à 1995 et de 1998 à aujourd'hui, Thérèse occupe le poste de brigadière assignée à une traverse scolaire de la Municipalité de Compton.

Depuis novembre 2001, elle est congé de maladie. Ainsi, par un bel après-midi d'octobre, Thérèse m'informa tout calmement qu'elle était atteinte du cancer, mais qu'elle était apte à continuer son travail de brigadière tant que ses traitements lui permettront de maintenir ses activités usuelles.

Toujours sereine malgré l'épreuve qui l'accablait, Thérèse suit ses traitements et se préoccupe de savoir si elle a toujours sa place de brigadière. Elle avoue s'ennuyer des enfants de l'école Louis St-Laurent et espère revenir bientôt près d'eux.

À la veille de son dernier traitement, Thérèse et son mari subissent un grave accident automobile.

Multiplés fractures, poumons perforés, je m'attendais à voir une Thérèse désespérée clouée sur son lit d'hôpital. Et non, comme toujours sa voix sereine et déterminée à franchir cette nouvelle épreuve m'accueillit dans sa chambre d'hôpital aux soins intermédiaires.

Lors de cette courte visite, elle me dit : « Bonne nouvelle, j'ai ne plus de traces de cancer... ici et là, j'ai telle blessure de l'accident... Et à la municipalité, tout le monde va bien ?... »

Thérèse ton courage et ta sérénité te méritent toute mon admiration !

Je me joins aux membres du conseil municipal et du personnel pour te souhaiter une prompte convalescence. Ton retour à la maison avec ton petit mari, ta famille et tes animaux te seront sûrement d'un grand réconfort. Et lorsque tu iras mieux : OUI, Thérèse ! la municipalité a gardé ta place au sein de notre brigade.

Sylvie Dolbec
DIRECTRICE GÉNÉRALE
& SECRÉTAIRE-TRESORIERE
MUNICIPALITÉ DE COMPTON

LA CHÈVRE AU FESTIVAL DU LAIT !

Rencontre le 20 avril
à 10h00 am au C.R.I.F.A.
Bienvenue aux personnes
intéressées.
Informations
(819) 835-0998
Julie Doyon



SERVICE D'ADMINISTRATION MARCOUX (1982) INC

*Spécialités : Planification fiscale,
préparation d'états financiers,
impôts, tenue de livre.*

179, Belvédère nord,
Sherbrooke, J1H 4A7
821-9280

Suzanne Couture

COMPTABLE AGRÉÉE

22, rue Principale Nord
Compton, Qué.
JOB 1L0
(819) 835-9139

Tasse-toi ma tante !

La soirée s'annonce impeccable. Fidèle à sa réputation, mon cuisinier de mari dépose la subtilité de l'Italie sur la table, tout en allumant les rythmes d'Afrique au salon. Moi je frétille à l'idée de recevoir mes neveux. Deux jeunes adultes (vingt-six et vingt-huit ans) qui pour une fois n'accompagnent pas la famille de mes frères. Non, ces deux jeunes et beaux adultes ingénieurs et leur petite amie de cœur, viennent me visiter seuls pour la première fois... Et moi qui suis friande de contacts avec les nouvelles générations...

Je vous confie que je viens de célébrer ma

cinquantaine il y a quelques mois. Mais, ça n'a pas été vraiment douloureux. C'était surtout l'occasion idéale pour une autre fête avec des gens que j'aime. Pas de zone sombre, pas de crise existentielle (en tout cas pas plus que d'habitude...) autrement dit, le côté moins comique de la cinquantaine ne m'avait pas encore touchée...

Alors ce soir-là, le bon vin aidant, on parle, on parle, on parle... Musique, canot-camping, voyages, politique rurale, famille - la soirée passe rondement. Rondement, mais pas... hum... pas... comment dire..., pas profondément. Je sens comme une distance... Un jugement peut être...

Lentement, mais sûrement, je saisis que

mes chers neveux voient les mots « Pérérimé » inscrits sur nos fronts. Pas facile pour une fille qui n'a pas l'habitude de s'imaginer avec une date de péremption ! Moi qui me perçoit comme toute ouverte sur le monde et ses merveilles... Moi qui ne sens pas son âge. L'éternelle délinquante...

Rien n'y fait ! Plus la soirée avance, et plus je vois que ma texture même est maintenant classée dans la chemise « Dépassé ». Ce dont je suis faites, ces belles années de « peace & love », le retour à la terre, les revendications d'indépendances et autres rêves d'amour. Et puis tous nos voyages obliques, autant dans les divers pays du globe que dans les mondes intérieurs - Tout ça fait déjà vieux. Démodé.

L'horloge a sonné : tasse-toi ma tante !

Au suivant ! comme dirait Brel. All things must past ! répondrait Harri-
risson

C'est la loi des générations. La simple évidence me rattrape. Quoiqu'on y fasse, le simple fait qu'on a des neveux fera de nous, automatiquement, irrémédiablement, irréparablement une « ma tante ».

Même si on veut pas... Même si on résiste...

Alors, je me dis que je vais m'habituer à l'idée. Je ne dois pas être la première à qui ça arrive...

Tante Lisette

RÉOUVERTURE

CANTINE
Wood

À L'ACHAT D'UN
BIG-WOOD
OBTENEZ-EN UN 2^e
«GRATUIT»

6805, RTE LOUIS-S.-ST-LAURENT, COMPTON • 835-0060

COUPON RABAIS "2 pour 1"

VALIDE À l'achat d'un **BIG WOOD** à prix régulier
JUSQU'AU 30 AVRIL 2002
À COMPTON SEULEMENT

Présentez ce coupon et obtenez-en
un **2^e GRATUIT**

CANTINE
Wood

Ça bouge au village !

Textes et photos : Lisette Proulx



Le foyer pour personnes âgées du chemin Cochrane – Le paradis d'Adam – s'est soudainement transformé en **l'Auberge du petit sabot**. La propriétaire, Mme Johane Ross, grande amatrice d'équitation devant l'éternel, ouvre Le petit sabot au grand public, en offrant 9 chambres et un service de restauration et de réceptions. Dès cette semaine, l'auberge servira également des brunchs dominicaux. Déjà, une écurie et une école d'équitation font partie des activités offertes à l'auberge et Mme Ross espère continuer à donner à sa petite auberge une couleur ranch...



L'usine **Ferrotech** s'est portée acquéreur de l'ancien édifice de Lebeau Nourrisseur sur la route Louis S. St-Laurent. À l'heure actuelle, cette nouvelle division de l'usine de Coaticook s'affaire à scier du métal, mais sera très bientôt équipée pour l'usinage et le montage. Afin de permettre ces activités, la municipalité de Compton a voté un changement au zonage du secteur. L'usine étant très occupée, elle embauche à vive allure....



L'ancien édifice de Cyber Express est louée avec option achat par l'entreprise **Formation Directe Inc.** Distributeur autorisé pour Pneumax Canada, l'entreprise se spécialise dans les composants pour l'automatisation pneumatique et traitement de l'air et également dans la fabrication et la réparation de cylindre standard et spécial.

Formation Directe Inc, offre également ses services dans la mécanique industrielle, la conception et l'automatisation ainsi qu'un programme informatique en maintenance préventive. Claude Cyr, résident de Compton et propriétaire de l'entreprise, est également reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec, comme formateur. Il dispense de la formation aux mécaniciens en mécanique industrielle. Formation Directe Inc fabrique également différentes pièces d'équipement pour les machineries à bois.

RÉGINALD BRANCHAUD
ENK.

(819) 835-9203
Pagette : 564-3389

Installation de poêle, foyer, cheminée préfabriquée
Regainage de cheminée existante en maçonnerie

Entrepreneur spécialisé
Conseiller membre APCCS
Association Professionnelle Chauffage Combustible Solide



PRODUITS DE CIMENT
COUILLARD
LTD.

340, rue MERRIL
COATICOOK (Québec)
J1A 1X4

Tél. : (819) 849-2778
Télec. : (819) 849-9497

- Béton préparé
- Trou d'homme, puisard
- Tuyau, fosse septique
- Livraison pierre et gravier

Ca bouge au village !



Les installations de l'ancien Pomme d'Ève au 6354 route Louis-S.-St-Laurent sont maintenant la propriété de la compagnie **Dominion & Grimm**. Distributeurs d'équipements et accessoires de sucrerie, cette compagnie québécoise a décidé de s'installer à Compton, au cœur de notre région agricole. Le magasin offre tout pour la cabane ! Des évaporateurs aux chalumeaux, en passant par une sélection impressionnante de bouteilles, contenants et emballages variés, non seulement pour les produits de l'érable mais aussi pour d'autres produits agro-alimentaires.

« **D&G** sont très satisfaits des résultats de notre entreprise de Compton » confirme la gérante, Mme Jacqueline Dupont de Coaticook, qui a travaillé à la Coopérative agricole de l'endroit pendant 20 ans, et qui a fait de l'acériculture sa spécialité.



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS



Les Explorateurs de Compton (OTJ)

Les Explorateurs de Compton est un organisme à but non-lucratif qui existe depuis 17 ans et qui a comme mandat de s'occuper de mettre en place des activités estivales (camp de jour) pour les jeunes de 5 à 12 ans.

L'OTJ a un besoin **URGENT** de nouveaux bénévoles au sein de son conseil d'administration pour lui permettre de poursuivre ses activités. Le nouveau comité devra être formé sous peu pour permettre la planification de la prochaine saison.

Toute personne intéressée à faire partie de ce nouveau comité S.V.P. contacter

Suzanne Couture
835-9139



Réserves 166 !!
Tél : 849-2068
Cell : 572-7196

Réserves 166 !!
Tél : 849-2068
Cell : 572-7196



François Varasse & Chantal Raymond

Pour vos réceptions extérieures

Plusieurs grandeurs disponibles

Si ce vous

TENTES

Visitez notre site web

www.dromadateo.com/tente/locationvarasse

Nous faisons l'installation sur le terrain de votre choix

EXCAVATION CAMIL BARRETTE INC.

- Pelle hydraulique
- Travaux agricoles & forestiers
- Godet drainage
- Godet fossé



8260 Rte. Louis-S. St-Laurent
Compton, Qué. J0B 1L0

R.B.Q. 8272-0814-57

Tél. : 849-6823

Cell : 572-2808

Pag. : 577-8764

La Dictée P.G.L.

Finale régionale à l'école des Arbrisseaux de Compton

PAR LISETTE PROULX



au rythme
des mots

La Fondation
Paul-Gérin-Lajoie

La Fondation Paul-Gérin-Lajoie tenait cette année sa finale régionale de la dictée P.G.L. à l'école Les Arbrisseaux de Compton. Quarante finalistes de 5e et 6e années en provenance de diverses écoles primaires disséminées entre Mégantic et Sutton, s'y disputaient une place pour La Grande Finale internationale qui sera télévisée à Radio-Canada-Montréal en mai prochain. Parmi les finalistes, on retrouvait Jean-Phillipe Ménard de l'école Louis St-Laurent et Delphine Côté-Lacrois représentant l'école des Arbrisseaux.

Ce sont trois élèves du primaire de Sherbrooke qui ont remporté les premières places en catégorie « classes francophones ». Il s'agit de Gabrielle Desgagné de l'école Carillon, Lisandre Bujold-Dubuc de Champlain et Mireille Fortin ainsi qu'Hélène Boulé. D'autre part, un jeune élève de North Hatley, David Fortin-Paossi a raflé la première place dans la catégorie « immersion »

Un événement organisé avec brio

« L'école des Arbrisseaux est très fière d'avoir été choisie pour cet événement » commente la directrice de l'institution, Mme Brigitte Raymond. « Ça fait plusieurs années que notre école participe à la dictée et en fait la promotion avec enthousiasme. Toute notre équipe de professeurs, parents et élèves a été très stimulée par le projet »

Coup de maître pour l'équipe organisatrice des Arbrisseaux, ils obtiennent la participation de Mme Marina Orsini comme lectrice officielle de la dictée. « Le thème étant « Au rythme des mots » nous avons voulu choisir quelqu'un pour qui la musique était important » explique Mme Raymond. Ayant participé à la comédie musicale Grease, Mme Orsini était une ambassadrice de choix. La comédienne qui a accepté l'invitation sans hésiter, s'est acquittée de sa tâche avec enthousiasme et générosité. Elle a pris le temps de rencontrer les participants, de signer des autographes et de se laisser prendre en photos avec tous ceux qui le désiraient. Sa présence chaleureuse ajoutait une qualité toute spéciale à l'événement. Mme Orsini a même tenu à rester pendant la correction des dictées et pour la remise des prix à la fin.

L'événement s'est déroulé de façon impeccable. « Nous flottions sur un nuage » commente joyeusement la directrice des Arbrisseaux. Que ce soit les 4 élèves à l'accueil, le jury ou les participants, tous

les intervenants ont agi avec un professionnalisme dont l'école des Arbrisseaux et Compton peuvent être fiers. Mme Raymond tient à exprimer sa reconnaissance aux différents commanditaires locaux qui ont permis de servir un goûter, dont La Laiterie Coaticook, Légufruits, la boulangerie Demers ainsi que Natrel.

En tout, des écoliers de cinq pays participent à la dictée P.G.L. Qu'ils soient originaires du Canada, des États-Unis, du Sénégal, du Mali ou d'Haïti, tous sont réunis par les mêmes objectifs : accroître leur maîtrise du français écrit et vivre une expérience de solidarité internationale.

La fondation Paul-Gérin Lajoie qui célèbre son 25e anniversaire, a pour mission première de favoriser l'accès à l'éducation de base dans les pays en développement. La dictée, l'année dernière, avait permis de recueillir 1,1 million \$.



Mme Brigitte Raymond, directrice de l'école des Arbrisseaux et Mme Marina Orsini, comédienne.



Madame Marina Orsini et les finalistes de la dictée P.G.L.

Plusieurs heureux participants

Plus de 100 personnes assistaient à l'événement dont Mme la députée, Monique Gagnon Tremblay, Mme Sylvie Dolbec directrice générale de la municipalité de Compton et Mme Margot Provencher, directrice des communications et du développement de la Fondation Paul Gérin-Lajoie.

La Dictée P.G.L.

Une excellente visibilité pour l'école des Arbrisseaux

Le succès de l'événement offre une visibilité dont l'école des Arbrisseaux a bien besoin. On sait que l'an passé, l'institution a eu à traverser des moments difficiles du au manque d'inscription. La direction s'est vu forcée de procéder à une restructuration amenant des coupures de postes. Le syndicat ayant accepté de collaborer, le personnel du faire également face à des réductions salariales. L'école des Arbrisseaux est une corporation à but non lucratif subventionnée à 55%. « Les parents, les professeurs et les élèves ont toujours démontré, un sentiment d'appartenance très fort à l'école » affirme Mme Raymond. « Nous avons beaucoup de soutien. Même des anciens de l'école ! »

Étant une école privée, elle ne possède pas de Conseil d'établissement, mais plutôt un conseil d'administration ainsi qu'un comité AIR (Appartenance, Implication, Respect). Ce comité participe activement au projet éducatif de l'école. « Ici, les papas participent très activement « nous dit fièrement la directrice. » Le comité AIR étant composé majoritairement d'hommes. (On sait qu'habituellement, les femmes sont majoritaires dans ce type de comité...)

Un projet éducatif visant à développer les intelligences multiples

Depuis quelques années, les Arbrisseaux se sont distingués par une approche éducative

respectueuse de la différence de chacun des enfants. En mettant l'accent sur l'estime de soi, l'école voulait offrir à l'élève, la possibilité de développer son potentiel en utilisant ses habilités particulières et en touchant à toutes sortes de choses.

Cette approche, élaborée spontanément aux Arbrisseaux, s'est montrée très efficace au cours des années. « Nous avons vraiment développé une couleur spéciale,



École des Arbrisseaux de Compton

une approche originale. » Explique la directrice. « Et en se documentant, nous avons découvert que nous appliquons spontanément les principes de l'intelligence multiple. « Nous avons enfin pu mettre un nom sur ce qu'on faisait déjà. »

L'équipe de l'école des Arbrisseaux veut, au cours des années à venir, structurer de façon encore plus solide, ce qu'elle faisait déjà d'instinct: cette application du principe des intelligences multiples. « Nous

savons que tous les enfants peuvent apprendre, il s'agit de les aider à déployer plusieurs types d'intelligence, plusieurs portes d'entrée pour l'apprentissage. » Examiner et promouvoir les différentes façons d'apprendre, développer le parascolaire en lien avec les intelligences multiples seront quelques-unes des priorités des années à venir. « Chaque enfant a une porte d'entrée, il faut savoir la découvrir, et de là, lui ouvrir d'autres portes. Partir de l'intelligence dominante et renforcer tout le reste après. » commente Brigitte Raymond.

De par sa structure de pensionnat, l'école des Arbrisseaux jouit de la présence constante d'un psycho éducateur. « C'est un atout précieux » explique la directrice « car même après l'école, l'approche éducative se continue de façon cohérente. Nos professeurs travaillent en très étroite collaboration avec le psycho éducateur. Cela crée une continuité. »

Visiblement très fière de son équipe et de son école, Mme Raymond se montre confiante en l'avenir. « Nous avons du nous restructurer, et se relever les manches, mais cela a porté fruit » nous dit-elle avec assurance. Et comme preuve, le nombre surprenant de nouveaux élèves inscrits en plein milieu d'année, cette année !

Il est bien évident que les Arbrisseaux répondent à un besoin et souhaitons leur succès dans leur mission !



Petites douceurs quotidiennes...

Pour vos savons, désodorisants, shampoings, gels douche, crèmes pour le corps, parfums, faites appel à moi.

- Produits renommés à prix très compétitifs;
- Livré à votre domicile.

Demandez votre brochure AVON gratuite.

Ginette Lachance
REPRÉSENTANTE AVON DEPUIS 25 ANS

835-9525



Danye Hébert
Graphisme/Illustration

Des idées à
revendre,
pour vos montages
publicitaire.

835.0970
Pour le plaisir de créer...

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 5 février 2002

Période de questions

Déneigement privé ou public ?

M. Claude Scalabrini conteste le refus de la municipalité de déneiger la portion de chemin qui, selon lui, serait le prolongement du chemin municipal Gabriel-Lapointe. Ce chemin donne accès au lot à bois de M. Scalabrini situé sur le territoire de la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton. Il prétend que cette portion de chemin est également municipale et qu'à une certaine époque c'était une route reliant Compton et Ste-Edwidge. Il affirme que la municipalité a déjà entretenu ce chemin en confiant le déneigement à M. Léon Lapointe, mais que depuis il fait lui-même l'entretien d'hiver de cette portion de chemin. M. Scalabrini n'a cependant aucun document appuyant ses dires. Il invite la municipalité à vérifier soigneusement ce dossier et annonce au conseil qu'un refus d'entretien pourrait avoir de graves conséquences pour la municipalité.

Monsieur le maire l'informe que l'administration municipale a fait des recherches et lui remet copies des documents qui ont permis à la municipalité d'affirmer que cette portion de chemin n'est pas municipalisée. Il est tout de même requis de la direction générale d'approfondir les recherches afin de clarifier définitivement ce dossier. (Voir décision du conseil à ce sujet dans la section : VOIRIE)

Gain de cause pour un contribuable

Monsieur Jean Rouillard et madame Georgette St-Onge Rouillard, propriétaires du 14, rue Bellevue, contestent une réclamation de 270.43 \$ de la municipalité et gagnent leur cause. En novembre, M et Mme Rouillard avaient porté plainte de problèmes de pression d'eau et de dépôts de sable dans les robinets de leur immeuble. Comme suite à un rapport de la firme Aquatech, la municipalité avait suggéré que la cause du problème soit une défectuosité de l'adoucisseur d'eau de l'immeuble de ces contribuables et non le réseau de distribution d'eau de l'aqueduc municipal.. Mais, après vérifications et discussions, il appert que les problèmes auraient pu provenir de résidus circulant dans la conduite d'aqueduc.

Le conseil radie la facture exigeant de M. Rouillard le remboursement de l'intervention d'Aquatech. De son côté, M. Rouillard a dû déboursier pour remettre à neuf son adoucisseur.

Contestation de la hausse de taxes pour piscine Des compteurs d'eau à chaque bâtiment seront-ils nécessaires ?

Monsieur Marcel Mercier, propriétaire du 45, chemin de Hatley, demande au conseil la raison du taux de taxe de piscine plus élevé cette année. Il demande pourquoi les propriétaires de piscine sont les seuls à payer pour le transport d'eau et non pas l'ensemble des usagers du réseau d'aqueduc. M. Mercier informe le conseil que sa piscine ne perd que 6 pouces d'eau par année (l'automne lors de la préparation hivernale). Selon lui, rien ne justifie l'augmentation du tarif municipal et il propose à la municipalité de faire installer des compteurs d'eau à chaque bâtiment raccordé au réseau.

La directrice générale l'informe que le transport d'eau sera financé par le règlement d'emprunt 2001-26 et qu'une taxe spéciale figurera au compte de taxes de 2003 du secteur concerné.

Le conseil municipal répond qu'il étudie actuellement la possibilité d'installer des compteurs d'eau tel que suggéré. Cependant, il maintient le tarif imposé pour les piscines installées à l'intérieur du secteur desservi par le réseau d'aqueducs municipal.

Un contribuable demande la radiation d'une taxe d'ordures

Monsieur Narcisse Déry demande de radier la taxe d'ordures pour son chalet sur le chemin Pouliot. Il informe le conseil que son chalet est très peu utilisé et qu'il ne peut laisser ses ordures au chemin puisque les animaux risquent d'endommager les sacs. Il dispose de ses ordures autrement.

(Voir la décision du conseil municipal dans la section : Demande de radiation de taxe d'ordures.)

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 5 février 2002 (suite)

Suivi des affaires découlant des procès-verbaux

Réparation du pont Vaillancourt : demande d'aide financière auprès du MTQ

Le pont du chemin Vaillancourt, construit en 1955 au-dessus de la rivière Coaticook, à proximité de la route Louis-S-St-Laurent (Rte 147) est propriété de la municipalité de Compton. C'est un pont acier-bois, c'est-à-dire un pont dont la structure principale est composée d'un platelage de bois reposant sur cinq poutres d'acier. L'état de dégradation de la surface de roulement étant passablement avancé, la municipalité a procédé au remplacement de certains éléments de platelage. La municipalité a également remarqué que plusieurs des solives transversales sur lesquelles devait être fixé le platelage du tablier étaient affectées d'une pourriture d'un niveau importante à très importante. Il est donc résolu de demander au ministère des Transports d'accorder à la Municipalité de Compton une aide financière afin de remplacer le pont du chemin Vaillancourt traversant la rivière Coaticook .

Centre communautaire : copropriété

Le conseil municipal adjoint à titre de personne-ressource, monsieur Michel Brière au Comité municipal de gestion du centre communautaire considérant qu'il est un ancien membre dudit Comité.

Projet d'agrandissement du Camping de Compton et consultation publique

Lors d'une consultation publique le 30 janvier dernier, les actuels propriétaires du Camping de Compton ont présenté leur projet d'agrandissement du camping à même les zones Re 42 et une partie de la zone M41. Les personnes du secteur concerné et des secteurs contigus qui assistaient à cette réunion (une dizaine) se sont dits en accord avec ce projet.

La municipalité donne donc suite à la recommandation du CCU (comité consultatif d'urbanisme) de la réunion du 12 septembre 2001, à savoir :

Dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme :

- a) de maintenir et prévoir l'usage camping sur le terrain convoité par les actuels propriétaires du camping ;
- b) de prévoir une zone résidentielle en façade du chemin de Hatley, ceci afin de créer une unité homogène le long dudit chemin localisé à l'entrée du périmètre urbain ;
- c) de prévoir des zones d'atténuations (zones tampons) entre l'usage camping et l'usage résidentiel.
C'est-à-dire une marge de recul plus profonde permettant l'implantation d'un écran végétal.

La présente recommandation ne soustrait pas les promoteurs à obtenir toutes les autorisations municipales et provinciales. Toutes les études et l'installation des infrastructures concernant les eaux usées, les eaux pluviales ainsi que l'approvisionnement en eau potable sont entièrement à la charge des promoteurs.

Le projet de stationnement municipal. Création d'un comité ad hoc au CCU

Le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de s'adjoindre un comité ad hoc au CCU ayant spécifiquement comme mandat d'étudier et d'analyser le projet d'implantation d'un terrain de stationnement dans le cœur du secteur commercial de Compton et de déposer ses recommandations au CCU. Le conseil requiert donc du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, la constitution de ce comité ad hoc, auquel pourront se joindre des personnes intéressées par le projet nommées par le CCU.

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 5 février 2002 (suite)

Enlèvement des ordures ménagères fait en régie interne. Une économie ?

Les données recueillies auprès de la Municipalité d'Eaton en matière d'enlèvement et de transport des ordures ménagères permettent de croire en de substantielles économies lorsque ce service municipal est fait en régie interne. La municipalité demande à la MRC de Coaticook d'étudier la faisabilité d'offrir à la municipalité de Compton et à d'autres municipalités dites intéressées, le service interne d'enlèvement et de transport des ordures ménagères. La MRC a acquis une expertise en matière de collecte et de transport des matières recyclables, elle prépare maintenant un plan de gestion des matières résiduelles.

Service des incendies

Demande d'interdiction de stationnement du 6860 route Louis-S.-St-Laurent jusqu'au chemin Cookshire

Le stationnement autorisé dans ce secteur nuit à la visibilité des véhicules qui doivent emprunter la Rte 147 direction Sud à partir du chemin de Cookshire. La caserne de protection contre les incendies étant située sur le chemin de Cookshire, le chef pompier a déposé une demande au conseil municipal afin d'interdire le stationnement sur cette partie de la Route 147 afin de permettre la circulation prioritaire et en toute sécurité des véhicules d'urgence sur le réseau routier en cas de sinistres.

De plus, les brigadiers de la traverse scolaire de ce secteur ont déjà dénoncé à l'administration municipale le manque de visibilité du aux véhicules stationnés à cet endroit.

La Route 147 étant sous la juridiction du ministère des Transports du Québec ainsi que la signalisation routière applicable, la municipalité requiert de la Direction territoriale de l'Estrie du ministère des Transports d'interdire le stationnement dans l'emprise de la route à cet endroit, et d'y implanter la signalisation pertinente.

Hygiène du milieu

Fondation de rue et branchement égout et aqueduc publics

Des projets de construction résidentielle prévus pour le printemps exigent le prolongement de la fondation de la rue du Hameau et les travaux nécessaires au branchement des services d'égout et d'aqueduc municipal dans cette rue ainsi que sur la rue Monique.

La somme de 5000 \$ sera affectée aux travaux de voirie de la rue du Hameau tandis que 2500 \$ est affecté pour les travaux d'aqueduc et d'égout dans cette rue. La somme maximum de 5000 \$ est autorisée pour le branchement aux services d'égout et d'aqueduc municipal de la résidence de la rue Monique.



LICENCE RBQ 2313-0826-28

EXCAVATION CHARLES GRENIER inc.

Tél. (819) 878-3468
(819) 820-2423

Fax. (819) 878-3076
(819) 820-0224

Cell. (819) 572-5336
BERNARD LAVERDURE, MAGOS

DÉNEIGEMENT ET PELOUSE VEILLEUX

ESTIMATION GRATUITE



- Déneigement
- Épandage de sable et sel
- Tonte de pelouse
- Rotoculteur
- Transport de petites quantités de terre, sable et gravier
- Transport bois de chauffage

Informations : Tommy Veilleux

Message : 835-0877

Cellulaire : 572-3806

6740, Rte Louis-S. St-Laurent, Compton

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 5 février 2002 (suite)

Pénurie d'eau à Compton : Mise en marche du Puits no 2

Il appert que des travaux d'alimentation électrique des puits 1 et 2 et d'aménagement du puits #2 permettront d'alimenter à moindre coût en eau potable presque suffisamment le secteur desservi plutôt que de suppléer à la pénurie d'eau potable par l'achat et le transport par citerne de l'eau. À cet égard, le conseil adjuge à « *Les Installations Électriques J.M. Martineau Inc.* » les travaux pour l'alimentation électrique des puits #1 et #2 incluant l'option des coupes circuits aux deux pompes au prix total de 6 860.00\$ et adjuge à « *F. Lapointe et Fils Inc.* » les travaux d'aménagement du puits #2 au prix proposé de 8 348.25.

Pour ce qui est des travaux de raccordement du puits #2 à la conduite d'amenée existante, le conseil confie aux Services techniques de la municipalité la réalisation du projet au prix proposé totalisant 6 500.00\$. Le conseil municipal prévoit également un montant de 2 628.00\$ de frais imprévus de l'ensemble des travaux autorisés.

Demandes de radiation d'une taxe d'ordures

Demande de monsieur Narcisse Déry

Lors de la période de questions, monsieur Narcisse Déry demandait de radier la taxe d'ordures pour son chalet sur le chemin Pouliot. Il informe le conseil que son chalet est très peu utilisé et qu'il ne peut laisser ses ordures au chemin puisque les animaux risquent d'endommager les sacs. Il dispose de ses ordures autrement.

Après délibération, le conseil municipal rejette cette demande d'exemption de la taxe d'ordure déposée par monsieur Narcisse Déry. Le règlement municipal fixe à 85 \$ par unité de logement de villégiature comparativement à 105 \$ par unité de logement permanente, le service d'enlèvement et de transport jusqu'au site d'enfouissement des ordures ménagères. L'immeuble de monsieur Narcisse Déry faisant partie de la catégorie unité de logement de villégiature, le conseil municipal considère qu'il bénéficie déjà d'un tarif réduit afin de tenir compte de cette catégorie tout en demeurant équitable pour l'ensemble des contribuables.

Demande de la ferme Daniel Groleau Inc

La Ferme Daniel Groleau Inc. du 196 chemin Cochrane demande la radiation de la taxe d'ordures catégorie « Ferme » puisque le bâtiment est utilisé à des fins d'entreposage. Après l'étude du rapport de l'inspecteur à ce sujet, le conseil autorise la radiation de cette taxe d'ordures catégorie « Ferme ».

ALAIN BLANCHETTE

PEINTRE - TAPISSIER
ENTREPRENEUR LICENCIÉ
Licence RBQ 8002-9416-51

ESTIMATION GRATUITE

Tél. : (819) 835-0402
Téléavertisseur : (819)573-1112



STATION
SERVICE
D. BOIVIN
INC.

Mécanique et remorquage

NOUVEAU :
SERVICE D'AIR CLIMATISÉ

Les Autos D.H.

Achat • Vente • Échange



Lave
auto

32 Principale Nord
Compton, Qc

Tél. : (819) 835-5447

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 5 février 2002 (suite)

VOIRIE

Dossier chemin Gabriel-Lapointe

La municipalité a adjugé un contrat d'entretien de chemin d'hiver d'un secteur de la municipalité à l'entrepreneur Transport Jean-Luc Clément Inc., et ce contrat inclus actuellement l'entretien de 150 mètres sur le chemin municipal Gabriel-Lapointe.

Ce chemin se prolonge sur 650 mètres et est entretenu par le tracteur-souffleur de M. Léon-Lapointe. À la demande du Conseil, l'entrepreneur Transport Jean-Luc Clément Inc. est disposé à entretenir ces 650 mètres supplémentaires au prix de 500 \$ plus taxes applicables à compter du 6 février 2002 pour finir cette saison. Le contrat lui est donc adjugé pour la longueur totale de 800 mètres.

Entretien d'hiver du chemin Rouillard

La municipalité acquiesce à la demande de Gravière Bouchard de ne plus faire l'entretien d'hiver du chemin Rouillard. Ces travaux seront maintenant confiés aux Services techniques de la municipalité. Le contrat sera modifié en conséquence.

Loisir, culture et communautaire

Un détecteur de mouvement au centre communautaire

Le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'un détecteur de mouvement pour une section du centre communautaire qui n'était pas suffisamment protégée contre les intrusions.

Carrefour loisirs de la MRC de Coaticook : inscription au programme support à l'action bénévole

Les membres du conseil requièrent de la direction générale la présentation d'un projet permettant l'aménagement d'un stationnement et d'un abri pour les usagers de la piste cyclable de l'Est capade de la MRC de Coaticook à la prochaine session du conseil municipal.

Compton et MRC

MRC de Coaticook : Analyse d'eau potable

Le conseil serait intéressé par un regroupement d'achats de service concernant les analyses d'eau potable municipale avec d'autres municipalités sous la gouverne de la MRC de Coaticook et ce, dès l'expiration de son contrat de service qui échu le 31 décembre 2003.

MRC de Coaticook : coopérative de service – inspection

Le conseil considère que la municipalité de Compton est actuellement autosuffisante en matière de ressources humaines attirées au Service d'inspection et ne donnera pas suite à cette enquête.

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

Session ordinaire du Conseil Municipal de Compton du 5 février 2002 (suite)

Projet de Loi 184 – délégation de compétence à la MRC de Coaticook (odeurs inhérentes de certaines productions animales reliées aux activités agricoles)

Le Règlement de contrôle intérimaire s'appliquant sur le territoire de la Municipalité de Compton depuis 1995 établit des normes de distances séparatrices visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes de certaines productions animales reliées aux activités agricoles prévues au paragraphe 4 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le projet de Loi 184, entrée en vigueur depuis juin 2001 établit maintenant de nouvelles normes. Le schéma révisé de la MRC de Coaticook pourrait être de nouveau révisé afin de tenir compte du projet de Loi 184.

Vu ces faits, le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la population comptonoise qu'une seule et même instance applique lesdites normes et par conséquent demande à la MRC de Coaticook de déclarer le territoire de Compton sous sa compétence en matière d'application du projet de Loi 184.

MRC de Coaticook : plan triennal 2001-2002-2003 du Comité de la sécurité publique

Le conseil municipal a pris connaissance du plan et s'en dit satisfait sans y apporter de modification.

Administration

Emprunt temporaire pour le nouveau puits

Le conseil autorise le maire et la secrétaire-trésorière adjointe à signer les documents nécessaires permettant un emprunt temporaire n'excédant pas 90 % de la somme de 286 411 \$, soit la somme approuvée par le ministère des Affaires municipales dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 2001-26 aux fins de permettre la réhabilitation du puits actuel, la construction d'un nouveau puits et de sa conduite de raccordement, la fourniture temporaire en eau et autres travaux connexes et décréter un emprunt de 942 587\$. Cet emprunt temporaire pourra se faire auprès de l'institution financière qui accordera les meilleures conditions.

Ville de Coaticook : adhésion de la ville de Waterville à la Cour municipale commune et budget révisé

La Municipalité de Compton est favorable à l'adhésion de la ville de Waterville à la Cour municipale commune de Coaticook conditionnellement à ce qu'une réelle négociation des conditions d'adhésion soit faite et approuvée par le conseil de la Municipalité de Compton. À cette fin, ce conseil apprécierait recevoir les statistiques de la Cour reflétant l'utilisation de ce service par chacune des municipalités depuis la sanction du décret 320-2000 ayant permis l'adhésion de l'ancien territoire de Compton à la suite de son regroupement avec celui de Compton Station et les budgets depuis la création de la Cour municipale commune par extension de la Ville de Coaticook.

Commandites

Club Holstein de Sherbrooke : pique-nique provincial à la Ferme Provetaz de Compton

Suite à la demande de commandite du Club Holstein de Sherbrooke, la Municipalité versera la somme de 500 \$ à titre de commanditaire d'une page complète d'espace publicitaire de l'agenda promotionnel qui sera remis à chacun des visiteurs de cette activité qui se tiendra à la Ferme Provetaz, à Compton les 20 et 21 juillet 2002.

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 5 mars 2002

Période de questions

La 25e édition du Festival du lait de Coaticook

Monsieur André Laprise, à titre de représentant, informe la municipalité que :

- Chaque municipalité de la MRC de Coaticook est sollicitée pour participer à la parade de cet événement régional en y présentant un char allégorique;
- Que le char allégorique n'a pas à se conformer à une thématique;
- Que la Municipalité de Compton ne sera pas sollicitée financièrement également pour une fanfare.

Séance tenante, le conseil municipal confirme la participation de Compton par la présentation d'un char allégorique lors de la parade de la 25e édition du Festival du lait de Coaticook.

Pourquoi le pont Vaillancourt est-il fermé ? Quand sera-t-il ouvert à nouveau ?

Monsieur Gérard Bergeron demande des explications à ce sujet. Monsieur le maire répond qu'il est fermé parce que lors du passage du camion de déneigement de la municipalité le pont a défoncé. La municipalité attend le rapport de l'ingénieur de la municipalité.

Monsieur Bergeron est informé que la municipalité avait déjà demandé au ministre des Transports le remplacement de ce pont par voie de résolution adoptée en février 2002. Madame la députée Monique Gagnon-Tremblay ayant également reçu copie de cette demande avait vérifié la recommandation que le bureau régional du MTQ transmettrait au ministre. Le MTQ régional avait répondu à cette dernière que la structure est évaluée régulièrement et ne représente pas actuellement une situation inquiétante. C'était le 21 février 2002.

Le 1er mars, le directeur régional du MTQ recommandait de garder le pont fermé à la suite du bris.

Monsieur le maire précise que les solives et les poutres semblent très détériorées. Il attend le rapport d'inspection de l'ingénieur afin de faire pression de nouveau sur le ministère afin d'obtenir une aide financière pour réaliser les travaux.

Monsieur Bergeron demande si des pétitions ou des téléphones pourraient faire assez de pression afin de réparer et d'ouvrir promptement ce pont à la circulation considérée comme important pour l'économie agricole de ce secteur.

Monsieur le maire répond que la municipalité est prête à recevoir les pétitions qui permettront d'ajouter du " poids " aux demandes d'aide financière faites auprès du MTQ et de les acheminer à qui de droit.



Le Bocage

Relais et festin gastronomique

Fine cuisine régionale

François Dubois
424, chemin Moe's River, 208 Est
Compton (Québec) J0B 1L0
(819) 835-5653

Ouvert 7 jours, réservations requises
www.lebocage.qc.ca

**SERVICE
D'AIDE
DOMESTIQUE**
DE LA RÉGION DE COATICOOK
294, rue St-Jacques Nord (2e étage)
Coaticook

Entretien ménager
Téléphone: **849-7716**
ou encore: **849-7716**
Télécopieur: **849-4747**

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

Session ordinaire du Conseil Municipal de Compton du 5 mars 2002 (suite)

Certificat d'autorisation de production animale – Une impasse !

Monsieur Robert Grenier du 600, chemin Léon-Gérin demande au conseil municipal de traiter immédiatement sa demande de certificat d'autorisation de production animale inscrite à l'ordre du jour de la session du conseil.

Monsieur Grenier a produit une demande de certificat d'autorisation de production animale, mais une impasse empêche la Municipalité de compléter toutes les démarches nécessaires pour épanouir la requête de monsieur Grenier.

La loi prévoit qu'une demande de certificat auprès du ministère de l'Environnement doit comporter un certificat de la municipalité signé par le secrétaire-trésorier attestant que le projet de la requérante ne contrevient pas aux règlements municipaux. Ce projet doit également respecter la Loi de la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur la Qualité de l'Environnement ;

On sait que Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions (loi 184) est entrée en vigueur le 21 juin 2001. Parmi les modifications apportées par la loi 184 figurent notamment l'introduction d'un droit de développement dont peuvent bénéficier certains établissements d'élevage, l'abolition de mécanismes de dérogation aux normes de distances séparatrices par le biais de l'enregistrements de renonciations ou de servitudes. La loi introduit également des modifications à l'égard des pouvoirs et des responsabilités des municipalités en matière de gestion des odeurs et d'intervention réglementaire à l'endroit des activités agricoles en zone agricole.

À l'égard de la gestion des distances séparatrices en zone agricole, la municipalité est pleinement responsable de la distance séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole lors de l'implantation ou de l'agrandissement de bâtiments agricoles ou non agricoles. Pour ce faire, la municipalité doit appliquer les normes de la Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole, jusqu'à l'entrée en vigueur d'un règlement contenant de telles normes et destiné à donner suite au contenu du schéma d'aménagement révisé pour tenir compte des orientations gouvernementales en matière agricole. La municipalité doit tenir compte de la Directive lors de l'émission du certificat demandé par un producteur et exigé par le ministère de l'Environnement attestant que le projet de ce producteur ne contrevient à aucun règlement municipal.

Cependant, diverses opinions juridiques sont à l'effet que le Ministère conserve la responsabilité d'appliquer sa Directive jusqu'au 21 juin 2003 et que d'ici là, la municipalité n'a pas la responsabilité d'appliquer la Directive qu'au moment de la délivrance d'un permis de construction (article 38 de la loi 184), et non à l'étape de l'émission d'un certificat de non-contrevenance à la réglementation municipales.

D'autre part le ministère de l'Environnement a cessé l'application de la Directive depuis le ou vers le 15 octobre 2001, sans pour autant que la municipalité puisse avoir le pouvoir habilitant de le faire.

Les ministères des Affaires municipales et de la Métropole, de l'Agriculture et de l'Environnement sont au fait de cette problématique et du fait qu'il y a urgence à régulariser cette situation afin de ne pas pénaliser les producteurs agricoles de la Municipalité de Compton.

Il faut également tenir compte de l'entrée en vigueur en juin 2000 du schéma révisé de la MRC de Coaticook et de l'application du règlement de contrôle intérimaire régissant sur l'ensemble du territoire dont notamment des règles en matière de distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole pour certains élevages.

Réponse du ministère de l'Environnement.

Dans une missive du 3 avril dernier, le représentant du ministère de l'Environnement répond à la municipalité de Compton en ces mots:

...Nous avons pris connaissance des problèmes rencontrés dans votre municipalité par l'adoption du projet 184, ainsi que l'opinion juridique mentionnée dans votre lettre du 20 janvier 2002 adressée à André Boisclair, ministre de l'Environnement.

Les trois ministères travaillent actuellement à solutionner les interrogations consécutives à cette opinion. Nous espérons préciser très prochainement un moyen commun et conforme aux orientations gouvernementales...

Le sous-ministre adjoint aux politiques environnementales en matière d'eau et d'activités agricoles et municipales,

PIERRE BARIL

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 5 mars 2002 (suite)

Pour ces raisons, le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à répondre exclusivement aux questions 6 à 12 du formulaire de demande de certificat d'autorisation de production animale préparé par la Direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Environnement accompagnant la demande du requérant en regard projet de « Monsieur Robert Grenier », puisque les informations produites aux questions 6 à 12 ne contreviennent à aucun règlement municipal selon le rapport d'analyse de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité. La délivrance de ce certificat n'exempte pas le requérant d'obtenir préalablement aux travaux de construction projetés, un permis auprès de l'officier désigné de la Municipalité de Compton.

La municipalité demande aux ministères des Affaires municipales et de la Métropole, de l'Agriculture et de l'Environnement de dénouer l'impasse en s'assurant que le ministère de l'Environnement applique la Directive jusqu'au 21 juin 2003 tel que déjà demandé par la MRC de Coaticook par voix de résolution du conseil tenu le 16 janvier 2002. Elle requiert une modification législative à l'effet d'accorder un tel pouvoir habilitant, eu égard aux limitations imposées par la loi 184 et aux orientations gouvernementales en matière agricole.

Facturation du service d'aqueduc du 21, chemin de la Station/vérification du compteur

Monsieur Jean Rouillard et Mme Georgette St-Onge-Rouillard ont présenté ces motifs pour une contestation de la facturation de l'eau utilisée au 21, chemin de la Station et mesurée par un compteur d'eau.

- 1° cette entreprise n'a pas fait usage d'autant d'eau que le prétend la lecture faite au compteur considérant les affaires commerciales de la dernière année;
- 2° la lecture du compteur est erronée ;
- 3° le compteur n'est pas défectueux puisqu'ils ont eux même vérifié les résultats obtenus au cours de la période des fêtes.

Cependant, l'entreprise "Les compteurs d'eau Lecomte Ltée" ont vérifié ce compteur et le déclare défectueux et impossible à réparer. Le conseil décide de procéder à l'achat et à l'installation d'un nouveau compteur au 21 chemin de la Station au prix proposé de 288,75 \$. Et de vérifier et mesurer régulièrement le débit d'eau de cet immeuble ;

Conseil d'établissement de l'école Louis-St-Laurent : Plaintes concernant l'école

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance adressée à monsieur le maire par Mme Suzanne McGee, présidente du Conseil d'établissement de l'école Louis-St-Laurent. Pour et au nom de ce comité, la lettre du 28 février 2002 concernait les affirmations citées par l'Écho de Compton, dans le résumé du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre dernier concernant le passage pour piétons de l'école, entrée du chemin de Hatley.

Hygiène du milieu

La loi prévoit que constitue une nuisance et est prohibé, le fait de laisser, déposer ou jeter des débris, de la ferraille sur un terrain, des immondices telles des animaux morts, de laisser un bâtiment dans un état de malpropreté qu'il constitue une menace à la santé et à la sécurité de voisins ou de passants.

Constitue également une nuisance et est prohibé le fait de laisser, déposer ou jeter sur un lot vacant ou en partie construit, sur un terrain, sur l'emprise de chemins, un ou plusieurs véhicules automobiles ou véhicules hors route tels que définis à la Loi sur les véhicules hors route fabriqués depuis plus de sept ans, non immatriculés pour l'année courante et hors de fonctionnement ;

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales

Session ordinaire du Conseil Municipal de Compton du 5 mars 2002 (suite)

Intervention de la municipalité au 420 et au 705, chemin du Brûlé

Suite à la visite des 420 et 705, chemin du Brûlé, par la municipalité, le conseil municipal ordonne avec à monsieur Normand Picard, propriétaire de ces lieux de s'assurer que dans un délai de dix jours à compter de la réception de l'avis, il ait pris les mesures suivantes pour corriger la situation:

- a. supprimer les nuisances sur son terrain dont notamment de vieilles machineries, toutes sortes de ferrailles, de vieilles batteries, des déchets, des carcasses d'animaux morts ;
- b. contenir à l'intérieur d'un enclos clôturé les animaux de ferme gardés par le propriétaire ou son gardien ;
- c. exécuter les travaux nécessaires à la réfection de deux granges et d'une maison laissée à l'abandon ;

Plainte pour nuisances sur la route Louis-S.-St-Laurent

La municipalité s'étant rendue sur les lieux du 6135, Route Louis-S.-St-Laurent de Compton, elle y a constaté des nuisances sous la forme de véhicules non utilisés. Elle ordonne donc (et ce dans un délai de dix jours à compter de l'avis) à monsieur Gary Mills et madame Mandigo Pearl, propriétaires des lieux de supprimer les nuisances constatées lors de la visite de la municipalité.

En cas de refus d'obtempérer :

À défaut par ces personnes de s'exécuter dans ce délai, l'inspecteur municipal fera rapport au conseil municipal afin d'autoriser l'émission des amendes aux infractions constatées et de demander au juge d'ordonner que les nuisances qui font l'objet de l'infraction soient enlevées par le propriétaire, le locataire ou l'occupant déclaré coupable de l'infraction.

À défaut par ces personnes de s'exécuter dans le délai ordonné par le juge, de demander que les nuisances puissent être enlevées par la municipalité aux frais de ces personnes.

Urbanisme

Projet de plan de travail pour l'adoption du plan et de la réglementation d'urbanisme en concordance au schéma révisé

La municipalité approuve le plan de travail suggéré par M. Éric Ferron, urbaniste de la MRC de Coaticook concernant la refonte des règlements d'urbanisme des trois anciennes municipalités ayant fait l'objet de deux regroupements municipaux et de la concordance au schéma d'aménagement en vigueur à ce jour.

Politique nationale de la ruralité – formation d'un comité de relance

Les membres du conseil demandent de recevoir une copie de cette politique et ce, sur recommandation de la conseillère Josée Roy avant de constituer ce comité.

Il est requis de vérifier avec la MRC de Coaticook certains éléments contradictoires entre la politique et le document produits par la MRC

Mêle-toi de tes affaires...

Municipales

Session ordinaire du
Conseil Municipal de Compton du 5 mars 2002 (suite)

Loisir, culture et communautaire

Fête nationale du Québec : programme d'assistance financière aux manifestations locales

Madame la conseillère Josée Roy rapporte verbalement au conseil qu'actuellement deux organismes bénévoles du milieu sont intéressés à cet événement aux fins de profits. Elle recommande d'attendre à la prochaine session la formulation de l'inscription à ce programme d'assistance financière.

Elle requière de la directrice générale de vérifier l'admissibilité du projet Parc-École au programme d'assistance financière travaux d'infrastructures Canada-Québec. Le conseil requiert une rencontre avec le Comité du projet Parc-École le mardi 18 mars prochain à 20 h à l'hôtel de Ville.

Ministère de la Culture : Accord de principe de Compton à la MRC de Coaticook concernant l'attribution d'une aide financière accordée à la réfection du pont Drouin, de l'ancienne gare de Coaticook et du pont Capelton

Le conseil municipal est favorable à l'accord de principe demandé par le ministère de la Culture autorisant la MRC de Coaticook à signer par et au nom de la Municipalité de Compton un protocole d'entente permettant la réfection du pont Drouin de Compton, de l'ancienne gare de Coaticook et du pont Capelton de Waterville et du Canton de Hatley moyennant une aide financière provenant d'un programme du Ministère de la Culture du Québec.

Attention ! il n'est pas encore temps de souffler trompettes et clairons...

Le ministère de la Culture et des Communications n'a encore pris aucune décision au sujet de ces dossiers patrimoniaux. On vérifie simplement les priorités régionales en matière d'immeubles à caractère patrimonial... Aucune promesse !

Mais il reste permis d'espérer... N'est-ce pas ?

Versement des subventions annuelles à des organismes de Compton

Suite à la demande officielle de ces organismes et étant donné que ces crédits sont réservés préalablement à cette fin aux prévisions budgétaires 2002.

Le conseil autorise les versements de :

800 \$ au Comité parascolaire de Compton
6 000 \$ à la Bibliothèque de Compton

Ressources humaines

Départ de M. Stéphane Madore, journaliste

La municipalité tient à signifier à monsieur Stéphane Madore, journaliste de la Municipalité de Compton l'assurance de la considération de ce conseil pour les loyaux services rendus et de lui souhaiter franc succès dans la réalisation de son nouvel emploi.

Zonage

Modification du règlement de zonage

Le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 181-54-2002 modifiant le règlement de zonage no 181 de l'ancien Village de Compton ayant pour objet de permettre les usages ateliers d'usinage et fabrication de produits métalliques divers dans la zone C-44.

Ce projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique le 2 avril. Aucune objection n'a été déposée.

Mêle-toi de tes affaires... Municipales



Opération nettoyage

Ordre du conseil est donné à l'inspecteur de lui déclarer les cas de nuisances laissées, déposées ou jetées sur un terrain construit ou vacant tels :

- les débris de démolition, de la ferraille, des déchets;
- le ou les véhicules automobiles, le ou les véhicules hors route (tracteur, motocyclette, VTT) fabriqués depuis plus de sept (7) ans, non immatriculé pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement;
- les immondices, les animaux morts, eaux sales ou stagnantes, des lisiers des matières fécales, des matières fécales et autres matières malsaines et nuisibles;
- de faire un feu sans permis pour détruire du foin sec, paille, herbes, tas de bois, broussailles, branchages, arbres arbustes ou plantes, terre légère ou terre noire, troncs d'arbres, abattis ou bois, ordures autres que ménagères, sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet. Permis de feu, téléphonez au 835-5584.

VOTRE COLLABORATION EST APPRÉCIÉE.

Bientôt les activités reprendront au Parc de Rouli-Rampes du Récré-O-Parc !

Une condition essentielle à respecter afin de pratiquer ce sport :
le port des équipements de sécurité !



Lorsque la température le permet, l'utilisation des rampes de planches à roulettes aménagées au parc public connu comme le Récré-O-Parc est conditionnelle à ce qui suit :

- les heures d'ouverture chaque jour sont de 7h00 à 22h00, sauf lors de la tenue d'activités ponctuelles approuvées par le conseil municipal ou en l'absence d'éclairage après le coucher du soleil;
- l'âge minimal de pratique est de 10 ans, sauf si le pratiquant est accompagné d'un adulte ou d'un membre de la famille pouvant assumer la responsabilité de gardien et surveillant;
- l'obligation absolue de porter l'équipement protecteur tel que : casque, coudières, gants, genouillères, poignets, et chaussures antidérapantes;
- l'interdiction des jeux dangereux;
- l'interdiction des bicyclettes incluant les modèles tel BMX;
- une planche à roulettes à la fois sur la rampe.

Lorsqu'une infraction à l'une ou l'autre de ces conditions est constatée, le conseil municipal se réserve le pouvoir d'expulser pour une période déterminée le ou les contrevenants. Le conseil municipal se réserve le pouvoir d'interdire en tout temps les activités à ce parc de rouli-rampes et d'en fermer l'accessibilité.



communiqués

RAPPEL DE TAXES

2e versement le 26 avril 2002

CONTACTER LA MUNICIPALITÉ POUR :

Permis de Feu :

Monsieur Jean-Paul Létourneau

Contrôleur des petits animaux:

Monsieur Jean-Paul Létourneau
835-5584

CHIENS - CHATS

Rappel : licence de votre chien

N'oubliez pas le Renouvellement 2002 de la licence de votre chien ou pour un nouveau chien. 835-5584



Daniel Parent

ARPEUTEUR GÉOMÈTRE

28, rue Main ouest
Coaticook (Québec)
J1A 1P2

849.4100

A Summary of Selected Minutes

A Summary of the Minutes of the Municipal Council Meeting of February 5, 2002

QUESTION PERIOD:

Claude Scalabrini questioned the refusal of the municipality to provide snow removal on a portion of the road which was an extension of the Gabriel-Lapointe road. The section of road in question provides access to Mr. Scalabrini's woodlot which is situated within the municipality of Ste.-Edwidge-de-Clifton. In its decision the Council requested that Transport Jean-Luc Clément Inc. also keep an additional 650 meters of the road in question open for the balance of this winter season.

Jean Rouillard and Georgette St-Onge Rouillard, owners of a property situated at 14 Bellevue St. contested a billing of \$270.43 on the part of the municipality. In November, the Rouillards complained of water pressure problems as well as the presence of sand in their water faucets. Having received a report from the Aquatech firm, the Council suggested that the problem was the result of a defective personal water softener and not the result of a problem within the municipal water works. After further discussions and verification, however, it was discovered that the problem indeed was the result of problems within the municipal system. Accordingly, the Council withdrew the billing resulting from the investigation carried out by Aquatech. The cost of replacing the water softener was borne by Mr. Rouillard.

Marcel Mercier, the owner of a property at 45 Hatley Road, requested an explanation for the increase in the taxes for the owners of a swimming pool. He asked why it was that the owners of such pools were the only ones who were required to pay for the transport of water as opposed to all the users of the service. He informed the Council that his pool doesn't lose more than six inches of water a year. This, he maintained, does not justify an increase in the tax rate. He further suggested that the municipality should install water meters at each building hooked up to the water system. He was subsequently informed that the financing of the transportation of water will be obtained through a special tax for those involved and will appear in the tax bills for 2003. He was also informed that the Council is currently studying the possibility of installing water meters as he suggested.

OTHER COUNCIL BUSINESS:

Concerning the repair of the Vaillancourt Bridge - This bridge, which crosses the Coaticook River close to the Louis S. St. Laurent Highway (Rte. 147), was built in 1955 and is the property of the Municipality of Compton. It is constructed of a combination of wood and steel. The wooden floor sits on five steel beams. The wooden section was in need of replacement and it was discovered that the joists were beginning to rot. It was then decided to ask the Transport Ministry for financial assistance to replace the bridge.

Concerning a municipal parking area within the business area of Compton - The council considers it to be in the interest of the municipality to create an ad hoc committee specifically to investigate the possibility of establishing a municipal parking area within the business core of Compton.

Concerning the establishment of an internal municipal garbage collection service - Aware that such a service may be economically advantageous, the Council has requested the Coaticook MRC to study the feasibility of creating such a service to be offered to the Municipality of Compton as well as other municipalities which may be interested.

Concerning the possible establishment of a 'no-parking' area at 6860 Louis S. St. Laurent Road near the junction of Cookshire Road - The Compton Fire Department expressed concern resulting from the lack of adequate visibility when its emergency vehicles are required to turn left (southward) onto Route 147 when vehicles are parked on the side of the road. Additionally, the school crossing guards have also expressed their inability to see approaching traffic under these circumstances. In that Route 147 is a roadway under the control of the Transport Ministry, the council has requested the ministry to prohibit parking in this area and to install the required notification.

Concerning Compton's shortage of water - Council awarded a contract with Les Installations Electric J.M. Martineau Inc. in the amount of \$6,860 to rewire the electrical service to the two existing wells. It also awarded a contract in the amount of \$8,348.25 to F. Lapointe et Fils to service well #2. This permitted the municipality to save substantially on the cost on trucking in additional water.

A Summary of Selected Minutes

A Summary of the Minutes of the Municipal Council Meeting of February 5, 2002 (continued)

Concerning snow removal on Chemin Rouillard - Gravière Bouchard will no longer be providing this service as the municipality will now assume this responsibility.

Concerning a temporary loan to finance a new well - The council authorized the mayor and the assistant secretary-treasurer to sign the documents with the financial institution offering the best terms permitting a temporary loan, not exceeding 90% of the amount of \$286,411. This is the amount approved by the Ministry of Municipal Affairs concerning the servicing of the existing wells, the sinking of new wells including the necessary connecting pipes, the temporary supply of water etc. It also authorized them to enact a temporary loan of \$942,587.

A Summary of the Minutes of the Municipal Council Meeting of March 5, 2002

QUESTION PERIOD :

Gérard Bergeron requested an explanation on the subject of the Vaillancourt Bridge closure. The mayor explained that the closure was necessary when a snow plow was crossing and the structure started to break up. Mr. Bergeron was informed that the municipality had already requested financial support from the Quebec Transport Ministry in this matter. A copy of the request was also forwarded to MLA Monique Gagnon-Tremblay. On March 1, 2002, the Regional Director of the Ministry of Transport recommended that the bridge be kept closed. Mr. Bergeron asked if a petition or telephone calls would add weight to the urgency of the situation considering its economic importance to the agricultural community. The mayor responded that the municipality would accept any petitions that would add weight to the council's request.

OTHER COUNCIL BUSINESS:

Concerning repairs to the Drouin Bridge, the Capelton Bridge and the Railway Station in Coaticook - The council was in agreement with the principle requested by the Minister of Culture authorizing the Coaticook MRC to sign with and in the name of the Municipality of Compton an agreement permitting the repair of the above-mentioned structures involving financial aid provided through a program of the Ministry of Culture of Quebec.



**Garderie
les
trois
Pommes
de
Compton**

Centre de la
Petite Enfance

Ouvert
du lundi au vendredi
de 6 h 30 à 18 h

835-0276



**Service
de Garde Privé**

Ouvert 24h

À Compton Route 147
(Avec reçu d'impôt)



Nathalie : 835-0649

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

INFO-MUNICIPALITÉ

HORAIRE DU BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

Du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h

Téléphone: 835-5584

Télécopieur: 835-5750

Pour les urgences -

Pagette numéro - 573-4374

Session du conseil : les 1^{er} et 3^e mardis du mois à 20 h 00 à l'Hôtel de Ville

CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour l'ancien territoire de Compton :
Cueillette les lundis

Pour l'ancien territoire de Compton
Station : Cueillette les mercredis

Vos ordures doivent être en bordure de la route pour 6 h le matin..

CUEILLETTE SÉLECTIVE

La collecte sélective se fera selon les dates habituelles de votre secteur. La collecte sélective a lieu durant les congés fériés, sauf les jours suivants : Noël et le jour de l'An. Veuillez déposer vos bacs avant 7 h le matin.

Bacs à récupération - 5 \$ à l'hôtel de ville

PERMIS DE CONSTRUCTION - COURS D'EAU

Vous avez des projets de construction, d'agrandissement, de rénovation, d'installation d'une piscine, d'aménagement et d'entretien d'un cours d'eau?

Veuillez communiquer avec M. Alain Beaulieu, inspecteur en bâtiment et environnement au - 835-5584 ou

au - 835-5436 afin d'obtenir un permis au préalable ainsi que toutes les informations nécessaires concernant les usages autorisés dans votre secteur et les normes d'implantations.

PERMIS DE FEU

Permis de feu d'artifices obligatoire sous peine d'amende. 835-5584

Ne serait-ce que pour votre protection et celle du voisinage.

LICENCE DE CHIENS

10 \$ - OBLIGATOIRE

SYSTÈME D'ALARME

Enregistrement à l'hôtel de ville

*Une équipe de spécialistes
à votre service*



Desjardins

**Caisse populaire Desjardins
des Verts-Sommets de l'Estrie**

Siège social : 155, rue Child, Coaticook • Téléphone : 849-9822

Centres de service : Compton East Hereford Martinville Ste-Edwidge St-Herménégilde Waterville
Tél. : 835-5475 Tél. : 844-2327 Tél. : 835-5715 Tél. : 849-2264 Tél. : 849-4043 Tél. : 837-3111

Mêle-toi de tes affaires... Municipales

Refonte de la réglementation d'urbanisme à Compton

PAR ALAIN BEAULIEU



Bonjour !

Au cours des prochains mois, je vais vous entretenir sur la nouvelle réglementation d'urbanisme qui sera en vigueur à l'automne prochain.

Bref historique

Cette nouvelle réglementation découle de deux obligations.

La première fait suite à la dernière fusion entre l'ancien Compton et l'ancien Compton-Station, en 1999. Le décret de cette fusion oblige la nouvelle municipalité à adopter une réglementation conforme à la nouvelle réalité de la municipalité.

La deuxième obligation découle de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook, en juin 2000. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme oblige les municipalités à modifier ses règlements

d'urbanisme afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement et au document complémentaire dans les deux ans suivants son entrée en vigueur.

Donc, la municipalité de Compton a profité de ces deux obligations pour faire une refonte complète de sa réglementation d'urbanisme.

Méthodologie

Pour réaliser sa refonte complète de sa réglementation d'urbanisme, la municipalité de Compton a constitué un Comité consultatif d'Urbanisme (CCU). Ce comité est présidé par monsieur Robert Perreault

et est constitué d'élus et de résidents de la municipalité.

Depuis plus d'un an et demi, ce comité se réunit deux fois par mois afin d'élaborer un plan et des règlements d'urbanisme conformes aux nouvelles réalités de la municipalité. Maintenant, nous sommes rendus à la phase finale du processus de travail. Au cours des prochains mois, les citoyens de Compton seront consultés sur le résultat de ce travail.

Dans les prochains numéros de l'Écho, je vais vous entretenir sur les modifications majeures de la nouvelle réglementation.

Finalement, je vous rappelle que vous devez obtenir un permis de construction auprès de l'inspecteur en bâtiment, pour tout travaux de construction, rénovation ou de réparation de bâtiment.

À Bientôt !

Alain Beaulieu, B.Sc.
INSPECTEUR EN BÂTIMENT
ET ENVIRONNEMENT

BRUNELLE

ÉLECTRONIQUE (1986) Inc.

Vente et réparation

Location de vidéo

Installation d'antennes

10, rue Main Ouest, Coaticook (Québec) J1A 1P2

Tél. : (819) 849-3608 - (819) 849-4433

Télec. : (819) 849-4005

Votre conseiller : Gilles Garant

Écho de l'école L. St-Laurent

À l'image de Louise, un projet emballant est né...

Lors de la dernière semaine de février, l'école Louis St-Laurent fut transformée en véritable ruche. Dans chacune des classes, de la maternelle à la 6e année, de petites abeilles motivées travaillaient avec ardeur à la réalisation d'un projet collectif: on organisait une fête surprise pour souligner le départ de notre directrice, madame Louise Chapdelaine.

Chacune des classes a fait preuve de beaucoup de créativité afin de réaliser un spectacle de qualité: fleurs de papier, recueil de poésie, album souvenir de dessins, acrostiche, passeport de discipline humoristique, cartes et cadeaux furent bricolés par des mains habiles. Chanson, vidéo et pièce de théâtre furent présentés par les plus vieux.

C'est aussi avec conviction que plusieurs élèves ont pris la parole afin d'exprimer leur reconnaissance envers l'excellent travail de direction de Louise. Ils lui ont également dit les plus jolis mots du monde:

On t'aime Louise!

Merci pour tout!

On pensera souvent à toi!

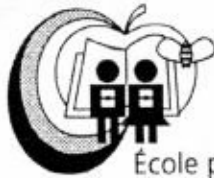
Bonne chance dans ta nouvelle école!

Tes 191 petites abeilles
de l'école Louis St-Laurent

XXX



Mme Louise Chapdelaine, directrice de l'école Louis St-Laurent de Compton de 1997 à 2002 occupe maintenant le poste de directrice à l'école Sacré-Coeur de Coaticook.



École primaire
Louis-St-Laurent
Compton

Echo de l'école Louis St-Laurent

Bonjour!

Parce que mes racines ressemblent aux vôtres, j'ai toujours vu Compton comme un coin de pays où il doit faire bon vivre. Ses paysages d'une beauté tranquille m'amène à penser que les enfants qui y vivent sont chanceux! Ce que j'ai bien hâte de connaître c'est l'aspect humain de ces gens qui y travaillent et y demeurent aussi.

Je suis native de St-Casimir municipalité du comté de Portneuf situé entre Québec et Trois-Rivières sur la rive nord du fleuve. J'y ai vécu une enfance heureuse sur une ferme laitière dans une famille de cinq enfants où mes parents m'ont transmis des valeurs de terre.

Après mon cours secondaire, j'ai fait mon Cegep à Rivière-du-Loup en technique de loisirs pour ensuite prendre pays en Estrie, à East Angus. Mon cheminement allant bon train, aujourd'hui mère de deux jeunes adultes, enseignante et directrice, me voilà donc arrivée chez vous.

J'ai pris connaissance des beaux projets de votre école, de votre implication dynamique dans celle-ci et de l'évolution remarquable que vous lui donnez depuis quelques années déjà. Bravo! J'entends bien travailler dans le même sens que vous.

En terminant, je veux remercier les gens d'ici pour l'accueil chaleureux que j'ai reçu. Je l'apprécie énormément! Les sourires, les bonjours, les questions, les confidences sont pour moi des marques de confiance importantes.

Donc, si vous me rencontrez à Compton ou ailleurs, ne vous gênez surtout pas pour me sourire et me dire bonjour! J'en serai heureuse et fière.



Marielle Genest
DIRECTRICE

*Mme Marielle Genest
Nouvelle directrice de l'école Louis St-laurent de Compton*

Pont du chemin Vaillancourt

À quand la réouverture du pont du chemin Vaillancourt ?

PAR LISETTE PROULX

Probablement pas pour demain la veille... Et pourtant, comme l'explique si bien le texte de la pétition pour son ré-ouverture: ce pont était loin d'être inutile... Principale voie d'accès à la 147 vers Coaticook pour les citoyens du secteur « Station », sa fermeture en a fait « rager » plusieurs.

Mais que voulez-vous? Le « pôvre » a été écrasé sur le poids de la charrue de la municipalité. Sans blesser personne, heureusement! L'état du pont était bien connu de l'inspecteur municipal qui avait constaté des bris majeurs, l'an dernier. On répara alors le tablier, mais en découvrant que la pourriture était bien installée dans les poutres de soutien. La firme Teknika fournit à ce moment là, une expertise le déclarant dangereux et la municipalité en

fit rapport au MTQ. Pour se faire répondre que la réfection de ce pont n'était pas dans leur plan triennal...

« Le pont aurait besoin d'être complètement reconstruit » nous confirme Fernand Veilleux, maire de Compton. Les supports d'acier devant être remplacés, on parle d'une dépense minimum de 250 à 300,000\$ pour le ministère du Transport. Bien que les municipalités entretiennent les ponts et en soient propriétaire, il revient au ministère de les construire.

Ce n'est que le 24 avril, que M.Louis Ferland du ministère du Transport viendra donner son verdict... En attendant, les citoyens de Compton, l'administration et le conseil municipal font toutes les représentations nécessaires pour accélérer le règlement du dossier.

En appui de la demande de la municipalité au MTQ, la pétition déposée au Conseil municipal par M.Barry Hull, pétition signée par près de 200 Comptonnois et Comptonnoise a été expédiée au ministère, ainsi qu'au bureau de la députée. On peut espérer qu'un tel geste ne passera pas inaperçu.

Espérer oui! Mais à la vitesse où vont les choses... On risque tout de même de passer l'été sans pont...

Et là, je vois sourire les habitants de Moe's River. À votre tour de faire des détours se disent-ils...

Le texte de la pétition signée par 184 citoyens de Compton et présentée aux diverses instances gouvernementales

Demande pour la réouverture d'un pont barré par la municipalité de Compton.

Le pont du chemin Vaillancourt enjambant la rivière Coaticook donnant accès à la route 147 est fermé depuis le 27 février 2002 .

Si un appel d'urgence pour accident, maladie ou incendie était logé, les services d'urgences devraient prendre plus de temps pour arriver sur les lieux, ce qui pourrait mettre la vie de citoyens en danger.

Des résidents du secteur empruntaient ce pont tous les jours. C'était soit pour aller travailler vers Coaticook ou vers Sherbrooke, d'autres possèdent des terres agricoles ou ont des animaux à soigner de l'autre côté.

Pour des résidents de Coaticook Nord ou de la route 147 (route Louis-S.-St-Laurent), ce chemin est un raccourci pour se diriger vers l'autoroute 10 en passant par Hatley.

Le secteur touché fait parti du bassin laitier de Coaticook, des fournisseurs (approvisionnement pour bovins et porcs) , vendeurs et mécaniciens de machinerie agricole, transporteurs de lait, commerçants, postier, chauffeurs d'autobus et de service adapté avaient à emprunter ce pont.

Pour toutes ces considérations, des citoyens appuient cette demande et réclament la réouverture du pont dans les plus brefs délais.



Écho du lecteur

Je lis « Florent »

De Marie Laberge

Je suis émerveillée, passionnément envoûtée comme presque tous les amateurs de lecture au Québec... et ailleurs. Les statistiques le prouvent: 500,000 tonnes de papier ont été utilisées pour publier la trilogie de Marie Laberge. Ce n'est pas peu dire!

Après avoir lu « Gabrielle » et « Adélaïde », on veut tout savoir sur « Florent ». Il se passe bien des événements dans la vie tumultueuse de cette famille qui s'élargit constamment. Beaucoup de drames et finalement Florent qui réussit à trouver le bonheur. Il le mérite bien. J'ai beaucoup apprécié toute la trilogie.

Et si c'était vrai...

De Marc Lévy

Un petit roman qui se lit d'un trait. Histoire fantomatique, difficile à croire, pleine d'humour et de sentiments doux et tendres. Un rayon de soleil très apprécié.

Bonne lecture
Rita Lambert

Les compagnons



Les compagnons du lieu historique national Louis-S.-St-Laurent Rapport annuel pour 2001

Rapport du président

Malgré le message laissé lors de l'assemblée générale annuelle 2000, votre soussigné président a maintenu, à la demande des administrateurs, la fonction de président pour un second mandat. 2001 fut de loin une année riche d'implication au sein de la programmation du lieu historique : participation totale à dix activités. De ces activités, deux reçurent l'apport financier de la Municipalité de Compton : le circuit rural et le circuit gastronomique et patrimonial. Je tiens à remercier le conseil municipal d'avoir cru dans les Compagnons pour une deuxième année consécutive. L'engagement d'une coordonnatrice nous a permis de s'investir généreusement dans le concept d'activités sous le thème St-Laurent s'endimanche. Grâce à la complicité et à l'implication de Madame Chantal Hébert, devenue depuis la fin de son emploi administratrice, les Compagnons ont su relever un défi majeur avec les employés du lieu historique, soit de présenter des activités pendant dix dimanches consécutifs. Un défi pleinement réalisé de mise en valeur du lieu historique. Un concept qui a conquis bien des comptonnois et comptonnoises ainsi que des gens d'ailleurs. Tous ces efforts à la

consolidation des activités de mise en valeur du lieu historique ont néanmoins eu quelques impacts sur l'atteinte de certains de nos objectifs. En effet, nous devons humblement admettre que l'intensification du membership a été relayée en arrière plan ainsi que la visibilité de l'Armoire de Lora. Toutefois, nous croyons avoir établi notre crédibilité auprès des élus municipaux pour penser à un partenariat durable dans la récurrence de certaines manifestations de mise en valeur du lieu historique. Je lève également mon chapeau à France Provencher et à son équipe qui ont cru et croient encore aux Compagnons et en leur appui. Ceci étant dit, les derniers mots des présentes sont pour remercier ceux et celles qui ont accepté au cours de mes deux mandats de me suivre et je leur souhaite de poursuivre la mission des Compagnons car ils ont leur place parmi les grands bénévoles de notre milieu. En ce qui me concerne, c'est la fin. Merci.

Guy Charland
PRÉSIDENT

Nombre de participants aux activités des Compagnons pendant la saison 2001

15 juillet - CIRCUIT RURAL :
Nombre de participants : 172.

22 juillet -
AU RYTHME DES ANNÉES 50 :
Nombre de participants : 263.

5 août - CIRCUIT GASTRONOMIQUE
ET PATRIMONIAL :
Nombre de participants : 671

19 août - LES VIEUX MÉTIERS :
Nombre de participants : 447.

26 août - VOYAGE DANS LE TEMPS :
Nombre de participants : 251.

2 septembre - FÊTE DE LA MOISSON :
Nombre de participants : 983.

GUITARES CLASSIQUES ADEUS :
Nombre de participants : 260

Bière
Vin

Bonichoux

Marché Grégoire et filles

8 Chemin Hatley, Compton, Qc



(819) 835-5492

Sylvie Dupont
Claude Grégoire, prop.

LES DÉPANNEURS

BONI SOIR



Lundi au vendredi
6h à 23h

Samedi 7h à 23h

Dimanche 8h à 22h

LE RELAIS DU DOMAINE

Prop. NELSON LUCE

36, Principale Sud
Compton (Qc) J0B 1L0
Tél./Fax : (819) 835-9448



Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent

Programmation 2002

ST-LAURENT S'ENDIMANCHE

Le lundi 1^{er} juillet Fête du Canada

Visitez le site gratuitement et dégustez une pointe de gâteau du Canada avec un bon café. Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent, de 10 h à 17 h.

Le dimanche 7 juillet Les Cantons-de-l'Est durant la Deuxième Guerre mondiale

Jean-Pierre Kesteman, historien et auteur, nous fait le portrait socio-économique des Cantons-de-l'Est à l'époque de la Deuxième Guerre mondiale. Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent, à 14 h et 16 h.

Les samedi 13 et dimanche 14 juillet Épopée du XIX^e siècle

Venez revivre la grande époque des premiers bâtisseurs : américains, irlandais, écossais et beaucerons. Costumes, artisanat, vieux métiers, etc. Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent.

Le dimanche 21 juillet The Rainbow Country Cloggers

Danse traditionnelle irlandaise avec les danseurs de James Naylor. Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent, à 14 h et 16 h.

Le dimanche 28 juillet Les femmes et la Deuxième Guerre mondiale

Micheline Dumont, historienne et auteure. Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent, à 14 h et 16 h.

Les samedi 3 et dimanche 4 août Le week-end des saveurs

Venez déguster et vous procurer nos délicieux produits du terroir et profitez-en pour faire connaissance avec les producteurs et les transformateurs locaux. Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent, de 10 h à 17 h30

Le dimanche 11 août Contes traditionnels et violon

Pour souligner son 20^e anniversaire le lieu historique vous présente Louise de Broin. Laissez cette conteuse vous transporter dans un univers de contes traditionnels amérindiens et régionaux. De plus, Charles von Goistsenhoven improvisera au violon. Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent, à 14 h et 16 h.

Le dimanche 18 août La participation des Canadiens français à la Deuxième Guerre mondiale : mythes et réalité

Gilles Vandal, historien et auteur. Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent, à 14 h et 16 h.

Le dimanche 25 août Le Chêne Vert

Cinq musiciens de la région nous envoûtent avec leur musique celtique. Lieu historique national du Canada Louis-S.-St-Laurent, à 14 h et 16 h.

Le dimanche 1^{er} septembre Fête de la moisson

Dans une ambiance de musique folklorique, dégustez des maïs chauds et procurez-vous une belle variété de légumes fraîchement cueillis. Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent, de 12 h à 16 h.



Écho de sagesse...

Guerre et paix

« La guerre est la souffrance des humbles, le divertissement des puissants. »

[Robert Vincente]

« Se servir de la guerre contre une révolte est un procédé aussi malpropre et aussi long que manger sa soupe avec un couteau. »

Orientaliste anglais
[Thomas Edward Lawrence]

« Les guerres, ça finit toujours mal. »

Humoriste français
[Jean-Marie Gourio]
Extrait de *Brèves de comptoir* - 1996

« La paix avec les autres, avec soi, est une victoire qu'on ne gagne qu'après s'être vaincu soi-même. »

[René Ouvrard]
Extrait de *Débâcle sur la romaine*

Info sécurité civile

La sécurité civile vous informe !

Les 26 et 27 février 2002, avec quelque 500 personnes, j'assistais au colloque sur la Sécurité civile ayant comme thème : « De l'urgence à la prévention »

Il fut traité de la réforme de la sécurité civile et de la formation en sécurité civile. Beaucoup d'emphase fût mise sur la responsabilité du citoyen (incluant le citoyen corporatif). Trois énoncés revenaient constamment : PRUDENCE, PRÉVOYANCE, VIGILANCE des citoyens.

Parmi les thèmes abordés, fut celui d'amener le citoyen à développer le réseau d'entraide familial et le réseau d'entraide d'entreprise afin de mieux affronter les sinistres et les catastrophes naturelles.

L'expérience du Saguenay en 1996, suivie de celle du verglas de 1998 et des vents violents de 1999, a amené le ministère de la Sécurité civile à préparer votre trousse d'information.

Sylvie Dolbec

COORDONNATRICE DES MESURES D'URGENCE

La Sécurité civile vous informe....

Chaque mois, un des thèmes de la trousse sera publié dans le journal l'Écho de Compton. Conservez cette copie.

Voici la liste des sujets qui seront reproduits :

Avril	Préparer sa trousse d'urgence
Mai	Préparez-vous aux inondations
Juin	Les vents violents
Juillet	Attention aux incendies de forêt
Août	Survivre en forêt
Septembre	Pour échapper au feu
Octobre	Quand la terre tremble
Novembre	Les pannes de courant en hiver
Décembre	Préparer sa trousse d'urgence

Ces sujets sont reproduits sur le site Internet du ministère.

Comme le dit si bien la Sécurité civile, **soyez créatifs et prévoyants.**

Public Security for you !

Each month, one theme from the Emergency kit of Quebec Public Security will be published in The Echo of Compton. Keep a copy!

Here are the topics :

April	Prepare an emergency kit
May	Prepare for floods
June	Violent winds
July	Beware of forest fires
August	Survival in the forest
September	How to escape a fire
October	When the earth moves
November	Black out in winter
December	Prepare an emergency kit

All these topics can be found on the government Internet site As Public Security says, be creative and far-sighted !

Sylvie Dolbec

COMPTON'S COORDINATOR FOR EMERGENCY MEASURES

How to reach the Quebec Public Security:

Internet :

Emergency preparedness for Youth:--
www.msp.gouv.qc.ca/jeunesse

For general public : http://www.msp.gouv.qc.ca/index_en.asp

By e-mail : infocom@msp.gouv.qc.ca

Or write to :

Quebec Public Security
Center for General Inquiries and Information

2525, boul. Laurier, 5e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2L2

Tel: (418) 644-6826

Fax : (418) 643-3194

The english version of the document: « Prepare an emergency kit » is available at the Compton Municipality Office or at :

http://www.msp.gouv.qc.ca/secivile/prevention/trousse_en.pdf

Trousse d'urgence



Préparer sa trousse d'urgence

Trousse d'urgence POUR UNE PERSONNE

(Sac à dos pour garder et transporter la trousse d'urgence)

- lampe de poche;
- radio portatif à piles;
- piles de rechange pour la lampe de poche et la radio;
- trousse de premiers soins;
- bougies et allumettes ou briquets;
- jeu de clés pour la voiture et la maison;
- documents importants : pièces d'identité, passeport, carte d'assurance-maladie, carte de guichet automatique, cartes de crédit, polices d'assurance habitation et automobile, etc.;
- aliments et eau embouteillée (voir liste de provisions);
- vêtements et chaussures (un rechange de vêtement par personne);
- couvertures ou sacs de couchage (une couverture ou un sac par personne);
- papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle (brosse à dents, dentifrice, soie dentaire, débarbouillette, serviette, savon, shampoing, etc.);
- médicaments (conserver une réserve d'environ une semaine de médicaments dans votre trousse, avec copie de vos prescriptions pour les médicaments et les lunettes);
- sifflet (au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention);
- livres, jeu de cartes, jeux de société, etc. (quantité raisonnable facile à transporter);
- bloc-notes et crayons;
- liste de numéros de téléphone (écoles, garderie, parents, etc.);
- argent de poche avec de la monnaie pour téléphoner.

Songez aux besoins particuliers des membres de votre famille. Ajoutez tout ce qui vous est nécessaire. Voici quelques suggestions :

Bébés, jeunes enfants :

- couches;
- biberons;
- lait en boîte;
- jouets;
- crayons à colorier et papier.

Jeunes :

- chandail chaud;
- bas de laine;
- baladeur et piles de rechange;
- jeux;
- papier et crayons;
- objets personnels (photos, toutou, etc.);
- livres de lecture ;
- sifflet (trois petits coups de sifflet est le signal international de détresse).



Personnes âgées :

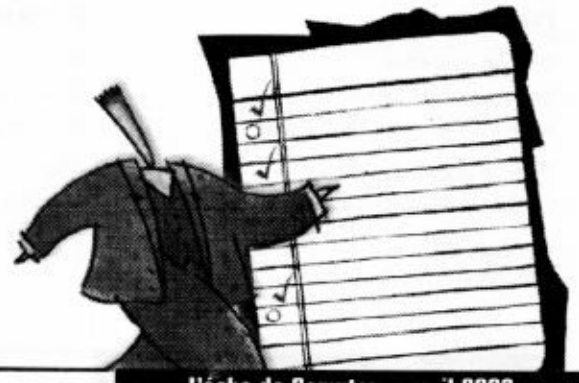
- toutes les prescriptions médicales et visuelles;
- numéros de téléphone du ou des médecins traitants;
- une couverture de laine additionnelle.

Autres membres de la famille :

- médicaments;
- ordonnances médicales;
- lunettes de rechange.



Gouvernement du Québec
Ministère de la
Sécurité publique



Trousse d'urgence

Provisions D'URGENCE

Gardez à la portée de la main suffisamment d'eau et de nourriture pour subvenir à vos besoins pendant trois jours. Choisissez des aliments qui se conservent sans réfrigération.

Eau

- eau potable : au moins un litre par personne par jour.

Aliments

- conserves : soupes, ragoûts, fèves au lard, pâtes, viande, volaille, poisson, légumes et fruits;
- craquelins et biscottes;
- miel, beurre d'arachide, sirop, confitures, sel et poivre, sucre, café instantané, thé, chocolat.

Équipements

- couteaux, fourchettes et cuillères;
- verres et assiettes jetables;
- ouvre-boîtes manuel, ouvre-bouteilles;
- réchaud et combustible (Suivez le mode d'emploi du fabricant. N'utilisez jamais un barbecue à l'intérieur);
- allumettes à l'épreuve de l'eau et sacs à ordures de plastique.

Trousse d'urgence POUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES

- cage de transport (y inscrire le nom de l'animal et les coordonnées du propriétaire);
- nourriture pour environ 1 semaine;
- plats pour la nourriture et l'eau;
- collier avec plaque d'identification et laisse;
- carnet de santé, médicaments (si nécessaire);
- 1 ou 2 jouets;
- couverture;
- sacs pour ramasser les petits besoins.

Trousse d'urgence IDÉALE POUR L'AUTOMOBILE

- pelle;
- sable, sel anti-glace ou litière pour chat;
- bandes de traction;
- chaîne de remorquage;
- boussole;
- chiffon et essuie-tout
- lanterne d'avertissement ou fusées éclairantes;
- vêtements et chaussure de rechange;
- aliments d'urgence;
- hache ou hachette;
- câbles de survoltage;
- grattoir et brosse;
- cartes routières;
- allumettes et bougie dans une boîte de fer blanc ou un sac en plastique (utile pour se réchauffer les mains, réchauffer une boisson ou s'éclairer);
- extincteur;
- alcool méthylique (pour dégivrer les conduites de carburant et le pare-brise);
- lampe de poche et piles;
- trousse de premiers soins avec sécateur pour les ceintures de sécurité;
- couverture.

Soyez créatifs et prévoyants :

- Les grands sacs à ordures de couleur orange peuvent devenir d'excellents imperméables.
- Gardez les provisions dans un endroit accessible.
- Remplacez les conserves et les provisions sèches une fois par année.
- Assurez-vous que votre réservoir d'essence est toujours à moitié plein.
- Etc.

Quelques références pour joindre le ministère de la Sécurité publique:

Par internet :

Un site Jeunesse :
Sécurité civile Jeunesse –
www.msp.gouv.qc.ca/jeunesse

Pour le public général :
www.msp.gouv.qc.ca

Par courriel :
infocom@msp.gouv.qc.ca

Par écrit :

Ministère de la Sécurité publique
Centre de renseignements généraux
et de plaintes

2525, boul. Laurier, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2L2

Par téléphone :

(418) 644-6826

Par télécopieur :

(418) 643-3194



Programme Info-Stop

La Sûreté du Québec désire informer la population sur le programme Info-Stop. Ce programme s'adresse aux personnes suivantes :

Clientèle visée

- Les personnes ayant plus de 50 ans
- Les personnes ayant des problèmes de santé
- Les personnes consommant des médicaments sur une base régulière

Info-Stop est un moyen simple de renseigner les ambulanciers, les policiers et les pompiers sur votre état de santé quand vous n'êtes pas en mesure de le faire vous-même.

Que contient la capsule Info-Stop ?

1. Un petit contenant de plastique pour réfrigérateur.
2. Deux vignettes magnétiques.
(une vignette Info-Stop rouge ainsi qu'une bande pour les numéros d'urgence)
3. Une fiche signalétique permettant d'inscrire les renseignements généraux essentiels sur votre état de santé. (médicaments, allergies etc.).
4. Une carte privilège chez Pharmaprix.

Comment fonctionne le programme ?

Procurez-vous gratuitement votre nécessaire Info-Stop au CLSC, chez Pharmaprix ou au Poste de la Sûreté du Québec. Inscrivez les renseignements demandés sur le formulaire, placez le formulaire à l'intérieur du contenant, déposez le contenant bien en vue dans le réfrigérateur et apposez la vignette magnétique Info-Stop sur votre réfrigérateur. Ce petit geste pourrait peut-être vous sauver la vie.

Info-Stop, c'est simple comme bonjour et c'est Gratuit !

Agent Pierre Lamirande

Comité des Sinistrés de Compton

Assemblée Générale Annuelle

Le lundi 29 avril 2002, à 20h au sous-sol de la Caisse Populaire.

- Compte-rendu de l'Année 2001
- Élection d'administrateurs

Une invitation spéciale est lancée aux citoyens et citoyennes de Compton.

LE COMITÉ



Garagiste Professionnel

Garage Beauvais Mécanique Mobile Enr.

Mécanique générale
Mise au point des injecteurs
Freins et suspension
Pneus et silencieux
Pare-brise

Compton 835-5612

Les cuisines collectives



Concours « Une tête à nommer »

Nous avons 10 ans! Les Cuisines collectives « Aux petits Oignons » de la MRC de Coaticook ont 10 ans cette année. Pour souligner l'événement, plusieurs activités seront organisées au cours des prochains mois. La première de ces activités est de trouver un nom pour notre nouvelle mascotte. Pour être éligible au concours, vous devez habiter la MRC de Coaticook et faire parvenir vos suggestions au Centre d'action bénévole au 23 rue Cutting par la Poste au en personne ou par télécopieur au plus tard le jeudi 18 avril à 16h.

L'auteur(e) de la suggestion retenue se méritera la somme de 25\$.

Les cuisines collectives de la MRC de Coaticook

Permettez moi de profiter de la JOURNÉE NATIONALE DES CUISINES COLLECTIVES (26 mars) pour vous faire connaître les cuisines collectives « Au p'tits oignons » de la MRC de Coaticook. Cette année s'annonce pleine de rebondissements dans la région puisque nous célébrons nos 10 ans d'existence. En septembre dernier, nous avons lancé un projet d'expansion important qui a déjà permis de tripler le nombre de groupes de cuisine en région. Nous comptons actuellement 9 groupes et plus de 80 membres. Nous avons maintenant des points de service à Coaticook, à Compton et à St-Venant-de-Paquet. Depuis l'automne dernier nous avons approché la population des municipalités de Stansted-Est, Bamston-Ouest, East-Hereford, Ste-Edwidge et St-Herménégilde (où un groupe est en préparation) et nous comptons approcher les municipalités de St-Malo, Martinville, Dixville et Waterville au cours des prochains mois. Les cuisines

collectives sont devenues au cours des années bien plus qu'un simple moyen de réaliser des économies. Les groupes de cuisines sont formés de femmes, de quelques hommes et de jeunes qui travaillent ensemble pour le plaisir de faire de nouvelles rencontres, apprendre de nouvelles recettes et trucs culinaires et par soucis d'améliorer la qualité de leur alimentation. De ce fait, le service est offert à toute la population de la MRC bien qu'il soit particulièrement intéressant, du point de vue économique, pour les familles et les individus à faible revenus. Nous vous invitons à répandre l'information dans votre milieu et espérons pouvoir compter sur votre collaboration future afin de rendre ce service accessible à l'ensemble de la population de notre MRC.

Patrick Morin
AGENT DE DÉVELOPPEMENT
DES CUISINES COLLECTIVES

La cuisine collective c'est plus que de la cuisine

Un peu d'histoire...

Au Québec, les cuisines collectives ont vu le jour en 1985 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal. Elles sont nées de la débrouillardise de deux sœurs et d'une amie qui se réunissaient régulièrement pour planifier et cuisiner leurs recettes, tout en partageant les coûts.

Leur idée s'est transmise de quartier en quartier, puis à travers tout le Québec. Rapidement, les cuisines collectives se sont regroupées en une seule voie, le regroupement des cuisines collectives du Québec.

En ce début de millénaire, il y a plus de 500 cuisines collectives au Québec qui préparent de bons repas, laissent mijoter des belles actions de prises en charge et récoltent les fruits d'une qualité de vie meilleure.

Une cuisine collective c'est...

Un groupe de 4 ou 5 personnes qui mettent en commun leur temps, leur argent et leurs compétences pour confectionner des plats sains, appétissants et économiques qu'elles rapportent à la maison.

Les participants planifient ensemble de recettes, dressent la liste d'épicerie et font les achats. Ensuite, elles concoctent collectivement leurs mets.

La contribution des participants varie généralement autour de 1\$ par portion.

Le tout se fait dans une démarche assaisonnée de fierté, de dignité, de prise en charge et d'humour meilleure.

Qui peut participer à la cuisine collective ?

Les cuisines collectives sont accessibles à toutes personnes de la communauté. Cela évite l'exclusion et est en fait, une recette parfaite.

C'est plus que de la cuisine...

Les cuisines collectives c'est plus que de bons repas... Elles permettent de :

- briser l'isolement
- construire la confiance en soi
- encourager les initiatives
- valoriser l'autonomie et la prise en charge
- valoriser, acquérir et partager ses connaissances.
- expérimenter des projets de travail
- construire un réseau d'entraide, etc.

Une seule voie...

Le regroupement des cuisines collectives du Québec (R.C.C.Q.)

Né en 1990 le R.C.C.Q. est un organisme sans but lucratif qui vise l'émergence et la consolidation des cuisines collectives au Québec. Les valeurs suivantes : l'autonomie, la prise en charge, la dignité, la démocratie et la justice sociale sont définies dans un document appelé « Base d'unité politique » que le mouvement des cuisines collectives promouvoit.

Dans le rôle d'éducateur populaire qu'il assume, il offre des ateliers sur le démarrage et l'animation de cuisines collectives ainsi que des formations sur les réalités économiques, politiques, les enjeux sociaux et d'autres sujets intéressants pour ses membres. Il publie un bulletin et, de façon quotidienne, son personnel vous accueille, vous informe et met à votre disposition un centre de documentation.

**Pour plus d'informations
Contactez la cuisine collective
de chez-vous :**

**Aux petits oignons
23, Cuttings, Coaticook (Québec)
Tel: 819.849.7011**

Les toques champêtrés



1972, perdu dans le rang des chutes...!

Nous étions une bande d'amis qui, seulement la fin de semaine, devenions une véritable « commune » des années 70, avec tout ce que cela comporte : une rivière et ses chutes, une vieille maison de campagne isolée dans un rang, non loin de Ham Nord, tout près de Victoriaville, 4 couples d'amis, des enfants, 2 chats, un chien, les cheveux longs et beaucoup de fumée...

Pour faire encore plus vrai, en véritable Montréalais, un bon samedi matin, on eut l'idée d'aller acheter 3 poulets de ferme, vivants, avec la ferme intention de les manger pour le souper... Mais hélas, il fallait les tuer.

Armé d'une hache, d'un long couteau, le plus brave des quatre se désista : le mal de cœur lui prit... ! Alors on a convenu que moi, le plus âgé, serais l'assassin de ces pauvres poulets. Quelle farce ! On perdit deux poules apeurées dans le bois et la troisième finit dans l'eau bouillante pour se faire plumer, tête en moins ! Le retour à la terre fut de très courte durée...

Le bon poulet de grain 100 % végétal se trouve de plus en plus facilement; son goût, si différent de celui du poulet ordinaire, sa qualité et sa tendreté indéniables, lui promettent un bel avenir.

J'ai essayé celui de la ferme : Élevage et grain Gelé de Cookshire, avec un résultat plus que satisfaisant :

Le poulet rôti St-Antoine

Marinade :

1/2 tasse d'huile de maïs pure et
1/2 tasse de sauce soya véritable
4 gousses d'ail entières et 2 c. à
soupe de fleurs d'ail
1 c. à soupe de sauce Worcestershire
2 c. à soupe de sirop d'érable
Poudre d'oignon, paprika, poudre de
chili
Persil, romarin, laurier et sarriette en
bonne quantité.

Farce :

Faire revenir 5 minutes, avec un peu
de beurre et de l'huile de tournesol :

- les abats tels : le foie de volaille,
le cou coupé en tronçons,
les rognons et le gésier tranché
- 175 g de chair à saucisses,
- des oignons coupés grossièrement

Assaisonnez de poivre, de sel de céleri
et thym.

Ajoutez également une pomme verte,
sans son cœur, coupée en morceaux,
la mie de 2 tranches de pain ou un peu
de riz cuit.

Enfin un peu de bouillon de volaille
pour mouiller le tout.

Attention ! On ne farcira le poulet
qu'au moment de le mettre au four.

Auparavant, on aura fait mariner
durant 10 à 12 heures, au frigo, le
poulet de grains, (badigeonné avec la
marinade, sur tous les côtés).

Cuisson :

- Cuire à 325 -350 degrés F, durant
1 1/2 h ou + selon la grosseur ...
Ce poulet aime être cuit,
même un peu plus longtemps
que la normale...
- On aura pris soin de verser
un mélange de bouillon de volaille
et de vin blanc sec dans le fond de
la lèche-frite

On peut couvrir ou arroser plus
souvent.

Sauce :

Simplement déglacer votre rôtissoire à
feu vif en y ajoutant un peu de beurre
doux, du porto et de l'estragon frais à
la toute fin, lors du service.

Bon appétit.

Votre chef
André La Palme
LA TABLE DU PONT COUVERT

5675, route 147 à Milby
(819) 837-0014



Club / Association

Association Marie-Reine

Gagnants de la contribution volontaire du mois de mars 2002

02 mars :	Blanche St-Pierre, Waterville	Numéro 472
09 mars :	Doris Charest, Waterville	Numéro 374
16 mars :	Céline Péloquin, Compton	Numéro 106
23 mars :	Irène Bérubé, Coaticook	Numéro 857
30 mars :	Renée Roy, Wesbury	Numéro 269

Félicitations à tous ces heureux gagnants de 50\$ et bonne chance à tous pour les prochains tirages...

CLAIRE B. GAGNON
Secrétaire
Association Marie Reine

Club Lions de Compton



CLUB
LIONS
DE
COMPTON

Gagnants du LI-GAGN-ONS du Club Lions pour le mois de mars 2002

500\$	Bernard et Claudette Dupuis	Numéro 176
300\$	Thérèse Vaillancourt	Numéro 184
200\$	Réal Langevin	Numéro 086
100\$	Gilles Boivin	Numéro 267
75\$	Michel Gaudreau	Numéro 142

Félicitations à tous ces heureux gagnants et bonne chance à tous pour les prochains tirages...

CLAIRE B. GAGNON, responsable
LI-GAGN-GNONS du Club Lions de Compton

Club de l'âge d'Or

16 avril à 13h30

Partie de cartes suivie d'un goûter

Au local habituel

Dimanche 28 juillet 2002

Croisière et feux d'artifices

Embarquement sur le MS Jacques Cartier
à Trois-Rivières.

Grande finale des Feux d'artifice à Montréal.

Renseignements et réservations : Clémence Chapdelaine au 835-9235

Les membres AFEAS posent leur empreinte !

Le congrès provincial annuel en mai dernier était à nouveau l'occasion pour les déléguées AFEAS de participer à la vie démocratique de leur association. Les positions adoptées par les déléguées servent de base d'action pour les trois paliers AFEAS dans leur travail annuel auprès des différentes instances politiques ou autres. Elles touchent différents volets de la vie des familles, entre autres:

- la violence familiale et, plus particulièrement, les services nécessaires pour les enfants qui en sont trop souvent victimes;
- les aidantes dans le cadre du virage ambulatoire;
- l'autonomie financière pour les parents étudiants.

Violence familiale et conjugale

Les déléguées demandent que des mesures et des services spécifiques soient mis en place pour aider les enfants dans les cas de violence. Plus particulièrement, ce sont à la fois une structure judiciaire souple pour protéger l'intégrité et l'équilibre des enfants, l'accès à une personne professionnelle stable pour les accompagner dans ces procédures et des ressources professionnelles dans les écoles et au niveau de la petite enfance pour les supporter. Elles demandent aussi une campagne de Sensibilisation aux problématiques vécues par les enfants auprès des Intervenants du système judiciaire.

Aidantes cherchent de l'aide

Dans le dossier de la transformation du réseau des services de santé et des services sociaux, pour la quatrième année consécutive, les déléguées demandent des mesures de reconnaissance et de support financier pour les aidantes et aidants. Cette année, elles précisent que cette aide doit être possible, quel que soit le lien de parenté avec la personne aidée. De plus, elles veulent l'instauration d'un programme d'allocation spécifique pour les parents d'enfants handicapés afin d'éviter l'appauvrissement des familles. Elles demandent aussi la révision des politiques de chirurgies d'un jour afin que les sorties se fassent selon l'intérêt des patients et de leur sécurité. Elles veulent l'instauration d'un programme d'assistance supplémentaire rémunérée pour combler les besoins de personnel dans tous les établissements du réseau, entre autres pour assister les bénéficiaires dans les soins de base quotidiens (alimentation, bain, habillement...)

Soutien aux parents étudiants

Enfin les déléguées des groupes AFEAS, soucieuses de la qualité de vie des jeunes familles, demandent le développement d'une politique « familiale » particulière pour le remboursement des prêts étudiants des mères et des pères qui demeurent à la maison pour éduquer leurs enfants (0 - 6 ans), en gelant temporairement le capital et les intérêts de la dette. Cette mesure serait semblable au congé d'intérêt offert lors du démarrage d'une entreprise. N'est-ce pas pour ces parents le démarrage de leur vie familiale et professionnelle? N'est-ce pas une façon concrète et simple d'aider les jeunes familles à éviter le cercle vicieux de la pauvreté?



L'AFEAS

L'Afeas tiendra son assemblée le 17 avril à 19h30. La réunion se tiendra à Sawyerville lors de la réunion de secteurs.

Voici les heures à retenir pour notre marché aux puces d'avril au sous-sol de l'Église : le jeudi 25 avril, nous préparons nos tables de 9 h à 19h. Nous serons à la salle pour recevoir vos petits trésors que vous nous avez gardés. Nous prenons tout, car après le marché aux puces, nous donnons ce qui reste à Récupex.

Merci à l'avance.

MARCHÉ AUX PUCES DE L'AFEAS

Au sous-sol de l'église

Le vendredi 26 avril de 8h30 à 20h00

Le samedi 27 avril de 8h30 jusqu'à 11h30

Espérons votre présence, il y a de tout et c'est pas cher !

Renseignements :
Diane Gilbert : 835-9113

À bientôt !

Diane Gilbert
AFEAS

LES CLUBS 4-H DU QUÉBEC

« MOI J'EMBARQUE ! »

Les Clubs 4-H, qui sommes-nous ?

Nous sommes un organisme québécois de jeunesse orienté vers le loisir scientifique. Riche de ses 60 années d'expérience, le Mouvement 4-H est voué à la conservation et à l'amélioration de l'arbre, du milieu forestier et de l'environnement! Notre devise est:



HONNEUR dans les actes
HONNÉTÉTÉ dans les moyens
HABILETÉ dans le travail
HUMANITÉ dans la conduite

Que fait-on dans les 4-H?

Une rencontre hebdomadaire ou bimensuelle vous permettra de vous réunir et de participer à des activités axées sur les sciences naturelles. Plusieurs projets dans votre communauté peuvent aussi être réalisés par l'entremise d'un club 4-H. En voici quelques exemples :

- ♣ Plantation d'arbres;
- ♣ Ateliers de recyclage;
- ♣ Campagnes de nettoyage d'un écosystème de votre milieu;
- ♣ Visites éducatives;
- ♣ Expérience d'un camp local;
- ♣ Possibilité pour les membres méritants de votre club de participer au camp provincial estival 4-H;

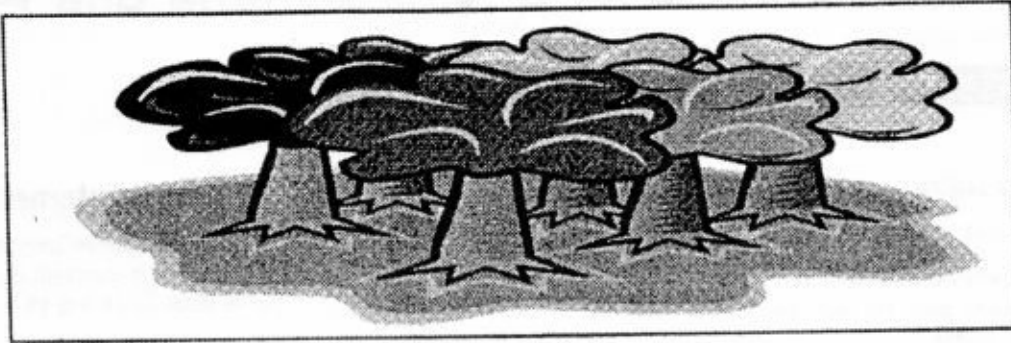
Comment procéder pour fonder son club?

Rien de plus simple! Vous disposez déjà de locaux et connaissez déjà des gens susceptibles d'être intéressés à devenir responsables? Tout ce qu'il vous reste à faire:

- ♣ Contacter le Bureau central des Clubs 4-H du Québec au (418) 529-4705 ;
- ♣ Effectuer des démarches pour obtenir du financement auprès d'organismes présents dans votre communauté;
- ♣ Réunir un minimum de 15 jeunes intéressés par les sciences naturelles et l'environnement;
- ♣ **Et finalement, profiter de tous les avantages que vous procure l'adhésion au Mouvement 4-H!**

VENEZ NOUS VOIR SUR LE WEB : www.clubs4h.qc.ca

UN CLUB 4-H DANS VOTRE MUNICIPALITÉ ? ÇA VOUS DIT ?



Vous êtes directeur, responsable ou intervenant au niveau des loisirs de votre localité? Vous aimeriez ajouter une activité à caractère scientifique à votre programmation? Et bien, les Clubs 4-H du Québec ont une offre alléchante pour vous...

Depuis maintenant 60 ans, le Mouvement 4-H sensibilise les jeunes à l'importance de la sauvegarde de nos ressources naturelles par le biais de la mise en place de clubs dans les municipalités de la province de Québec. Pourquoi ne pas aller de l'avant en instaurant votre propre club 4-H chez vous et ainsi bénéficier de tous les avantages qu'une telle adhésion comporte?

AVANTAGES DE FAIRE PARTIE D'UN CLUB 4-H

Grâce à votre engagement au sein d'un club, vous aurez :

- ♣ L'opportunité de vivre des expériences de découvertes sur la nature et d'avoir accès à des formations sur les sciences naturelles;
- ♣ La chance de participer activement au développement d'habiletés sociales chez les jeunes de votre municipalité;
- ♣ Le support du personnel du Mouvement 4-H et ce, dès le démarrage de votre club;
- ♣ Accès à une panoplie d'outils pédagogiques vous permettant d'orienter le déroulement de vos réunions 4-H, toujours en utilisant le jeu comme prétexte d'apprentissage;
- ♣ La fierté de permettre aux enfants d'apprendre à respecter la nature et les humains qui l'entourent!



POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS!

Bureau central : (418) 529-4705

Bureau de Laval : (450) 628-1274

centre communautaire

Le centre communautaire Notre-Dame des Prés

29, Chemin Hatley, Compton

Un service à toute la communauté!

Salle communautaire

Réservation : 835-5584

La salle communautaire est ouverte à tous les jours de la semaine pour les jeux de billard, ping-pong et cartes.

Le comptoir familial

Téléphone : 835-0404
aux heures d'ouverture.

Heures d'ouverture :

Les mercredis de 13 h à 19 h.
Le jeudi de 17 h à 19 h.

La bibliothèque

Téléphone : 835-0404 aux heures
d'ouverture :

Horaire :

Les mardis de 17 h à 19 h.
Les mercredis de 13 h à 19 h.
Les jeudis de 17 h à 19 h.

**LA GRANDE SALLE DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE EST DISPONIBLE
POUR LOCATION. CONTACTEZ LA
MUNICIPALITÉ AU 835-5584.**

Le Centre Internet « LIONS »

Au local du Centre Internet « Lions » :
Le lundi et le mercredi de 13 h à 19 h
et le jeudi de 16 h à 19 h.

Au local de la bibliothèque :
Aux heures d'ouvertures de celle-ci.

Au Local des Jeunes :
aux heures d'ouverture.

Contactez Marie-Ange Gilbert au :
837-0781

**Il est préférable de réserver si vous
voulez vous assurer une place.**

Coiffure Navaho

pour elle et lui
avec ou sans rendez-vous

6795, Rte Louis-S St-Laurent
Compton (Auberge Chez Bert)
JOB 1L0

Coiffeuse styliste :
Sylvie Laperle

Tél. : (819) 835-0223

Clin d'Oeil Beauté

Centre de Beauté

COIFFURE
BRONZAGE
MANUCURE
POSE D'ONGLES



ÉPILATION :

- À LA CIRE
- AU SUCRE

92 Queen, (à côté du Valentine)
Lennoxville, (Québec), J1M 1J4

☎ (819) 569-9147

Ginette Lemieux, prop.

We speak english



Gérard Leblanc

Courtier d'assurance Itée

10 Principale Sud, C.P. 177, Compton
Bur. : (819) 835-9511 Rés. : (819) 835-5718



VIDÉOMAX COMPTON INC.

CLUB VIDÉO / CADEAUX PLUS

11, Principale Sud, Compton

835-0234

Pour nous rejoindre...

L'Écho

L'Écho paraît 11 fois l'an.

La date de tombée est le 1^{er} du mois, pour une parution le 15 suivant.

Veillez faire parvenir vos articles ou informations à la municipalité de Compton (avant le premier du mois) au :
3, chemin Hatley, bureau 201
Compton (Québec) JOB 1L0

Pour toute annonce, veuillez contacter
Mme Lisette Proulx au :
Tél. : (819) 849-9919
Courriel : lisette@quatuor.cc

Rédaction en chef
Lisette Proulx

Éditorial et reportages
Lisette Proulx

Montage graphique
Danye Hébert

Le journal L'Écho de Compton est une production de **Quatuor inc.** pour la municipalité de Compton.

Urgences Feu

Sûreté du Québec	310-4141
Municipalité de Compton	835-5584
Urgence municipalité - Téléavertisseur	573-4374
Carrefour de la santé	849-4876
Centre Info santé	849-7041
Urgences Coaticook	849-7041
Acti-bus (transport adapté)	849-3024
Service de Transport interurbain	849-6675
Régie des déchets solides (site d'enfouissement)	849-6668
MRC de Coaticook	849-9166
Groupe Morin Roy (évaluateurs agréés secteur municipal)	849-7707
CLD - Centre local de développement de la MRC de Coaticook	849-7014

**911
911**

Nos annonceurs

Administration Marcoux	821-9280
Alain Blanchette - peintre	835-0402
Bonichoix	835-5492
Bonisoir	835-9448
Brunelle Électronique	849-3608
Caisse Populaire des Verts-Sommets de l'Estrie	835-5475
Clin d'Œil Beauté	569-9147
Coiffure Navaho	835-0223
CO-OP S.C.A. Compton	835-5411
Daniel Parent, arpenteur	849-4100
Danye Hébert, graphiste	835-0970
Déneigement / Pelouse Veilleux	835-0877
Excavation Camil Barrette	849-6823
Excavation Charles Grenier	572-5336
Garderie Les 3 Pommes (CPE)	835-0276
Garage Beauvais Mécanique	835-5612
Gérard Leblanc Assurances	835-9511
Gérin Custeau, notaires	849-4855
Ginette Lachance (Rep. Avon)	835-9525
Le Gros Pierre	835-1230
IGA	849-6226
Le Bocage	835-5653
Les Multiservices Bouthillier	835-9288
Produit du ciment Couillard	849-2778
Réginald Branchaud	835-9203
Service d'aide domestique	849-7716
Station Service Boivin	835-5447
Tentes Vanasse	849-2068
Vidéomax-Compton	835-0234
Wood	835-0060

Le Supermarché en région

IGA Coaticook
265, rue Child
Coaticook, Québec
J1A 2B5
Tél.: (819) 849-6226
Fax: (819) 849-2579

IGA

*Notre priorité est de toujours
mieux vous servir*

Serge et Johanne Arsenault, prop.

Gérin Custeau

NOTAIRES
ET CONSEILLERS JURIDIQUES

**Agricole, Compagnies,
Immeubles, Successions,
Testaments, Mandats**

Tél. : (819) **849-4855**
Télec. : (819) 849-9675

38, rue Child
Coaticook (Québec)

Bientôt à la SCA de Compton... LES JOURNÉES POUSSINS



Ils seront de retour sous peu !

Venez profiter de nos rabais et commandez vos poussins dès maintenant.

S.V.P. Commandez un mois à l'avance.

Dates de livraison : 9 mai 2002
6 juin 2002
4 juillet 2002
8 août 2002



**Une équipe dynamique
à votre service !**

- Spécialement conçu pour des élevages de vrais poulets de grain;
- Plus rustique;
- Moins de mortalité;
- Génétiquement adaptée aux conditions des élevages de basse-cour.

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de vous servir !

Vos représentants Isabelle Guay et Jason Morse

SCA de Compton 26, ch. Hatley, Compton (Québec) JOB 1L0
Tél. : (819) 835-5411 Téléc. : (819) 835-5412 Courriel : scadecompton@sympatico.ca

1\$

A l'achat de poussin, recevez un dollar de rabais sur votre premier achat d'une poche de nourriture pour poussin.
(Coupon rabais)

1\$

A l'achat de poussin, recevez un dollar de rabais sur votre premier achat d'une poche de nourriture pour poussin.
(Coupon rabais)